



COMMISSION DE LA CEDEAO

Rapport sur la revue du progrès vers le développement durable en Afrique de l'ouest¹



RIO+20
United Nations
Conference on
Sustainable
Development

¹ Benin, Burkina Faso, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone, et Togo.

Version non éditée

Rapport préparé avec le soutien financier de la Commission Economique Pour l'Afrique et de la Banque Africaine de Développement.

Sommaire

Resumé.....	5
1.0 Introduction.....	9
2.0 Questions, tendances et interconnexions prioritaires du développement durable	11
2.1 Questions prioritaires de développement durable en matière des SRP et des Tendances	13
2.2 Intégration des Piliers du Développement Durable	18
2.3 Défis.....	19
2.4 Recommandations.....	19
3.0 Cadre institutionnel pour le développement durable	20
3.1 Cadre institutionnels Sousregionaux.....	20
3.2 Cadres institutionnels Nationaux	22
3.3 Défis.....	24
3.4 Recommandations.....	25
4.0 Actions Concrètes entreprises par rapport aux meilleures pratiques, progres réalisés acquis, défis et contraintes	26
4.1 Bilan économique	27
4.2 Bilan social.....	32
4.3 Bilan environnemental	38
4.4 Recommandations.....	41
5.0 Transition vers une économie verte dans le contexte de la réduction de pauvreté et du développement durable	42
5.1 Energie	43
5.2 Foresterie.....	44
5.3 Pêche.....	44
5.4 Transport	45
5.5 Usage et gestion des terres agricoles.....	46
5.6 Eau et assainissement.....	49
5.7 Gestion Urbaine	49
5.8 Défis.....	50
5.9 Recommandations.....	51
6.0 Défis nouveaux et émergents de la sous-region ouest africaine	52
6.1 Changement climatique.....	53
6.2 Pénurie d'eau.....	54
6.3 Désertification.....	54
6.4 Mondialisation	56

6.5 Absence de transparence dans la gestion des ressources minières/pétrolières	56
6.6 l'insécurité alimentaire.....	57
6.7 Adaptation de l'enseignement aux impératifs de développement	58
6.8 Chômage des diplômés	58
7.0 Conclusions et Recommandations	59
7.1 Conclusions.....	59
7.2 Recommandations.....	60
Références.....	61

Version non éditée

Liste des sigles et acronymes

A21	Agenda 21
ACPC	Africa Climate Policy Centre
BAD	Banque Africaine de Développement
AMCEN	Conférence ministérielle africaine sur l'Environnement
AMESD	Suivi de l'environnement et du Développement durable en Afrique
APINA	Réseau de l'impact de la pollution aérienne de l'Afrique
UA	Union Africaine
CUA	Commission de l'Union Africaine
PDC	Programme de Développement des Communautés
GPMS	Groupe de Planification Multisectoriel
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
IDE	Investissement Directs Etrangers
RNB	Revenu National Brut
JPOI	Plan de mise en œuvre de Johannesburg
ICAM	Gestion Intégrée des Zones Costières
TIC	Technologie de l'Information et de Communication
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en eau
SDLT	Stratégies de développement de Long Terme
OMD	Objectifs millénaires de développement
PAN	Plan d'Action Nationaux
PANE	Plan d'Action National pour l'Environnement
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
SNDD	Stratégies Nationales pour le développement durable
AOD	Aide Officielle au développement
OECD	Organisation pour la Coopération Economique et Développement
SRP	Stratégie de Réduction de Pauvreté
REDD+	Réduction des Emissions provenant de la Déforestation et de la Dégradation de la foret plus
UEMOA	Union Économique Et Monétaire Ouest-Africaine
ONU	Organisation des Nations Unies
UNCCD	Convention des Nations Unies pour la lutte contre la Désertification
UNCED	Conférence Nations Unies sur l'Environnement et le Développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
UNECA	Commission Economique pour l'Afrique
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
OMM	Organisation Météorologique Mondiale
SMDD	Sommet Mondial sur le Développement durable

Résumé

Ce rapport d'examen pour la sous région ouest africaine a été commandé par la CEDEAO, la CEA et la BAD dans le cadre de leur apport au rapport de revue africaine pour Rio+20 pour fournir une entrée pour le rapport d'examen africain pour Rio +20. L'objectif global de cette consultance est d'élaborer un rapport d'examen bien informé sur les progrès vers le développement durable dans la sous région ouest africaine, en tenant compte des objectifs spécifiques énumérés ci-dessous.

Les objectifs spécifiques comprennent :

1. fournir une documentation bien articulée sur les progrès par rapport à la mise en œuvre des engagements aux termes de A21 et de JPOI, une appréciation nette des contraintes et des défis et ainsi que des recommandations bien informées pour renforcer les progrès de la mise en œuvre;
2. Assurer une meilleure appréciation et compréhension des défis nouveaux et émergents qui entravent le progrès de l'agenda de l'Afrique de l'ouest en matière de développement durable et formuler des recommandations bien informées fondées sur l'action en vue de relever ces défis;
3. améliorer la compréhension et l'appréciation des cadres institutionnels et stratégiques nécessaires pour opérationnaliser de manière efficace le développement durable en Afrique de l'Ouest;
4. fournir une compréhension claire et une appréciation des perspectives et défis auxquels est confrontée l'Afrique de l'ouest en ce qui concerne la transformation vers une économie verte, ainsi contribuant à la réalisation de ses objectifs de développement durable et à l'éradication de la pauvreté;
5. articuler clairement non seulement les préoccupations de l'Afrique de l'ouest mais aussi les priorités par rapport à la mise en œuvre des engagements vis-à-vis le développement durable;
6. fournir des recommandations bien informées fondées sur l'action et des perspectives visant à favoriser l'agenda de développement durable en Afrique de l'ouest;

Suite au bilan médiocre affiché en matière de développement par la plupart des pays dans les années 1970 et 1980, de nombreux pays ont commencé à développer et mettre en œuvre des programmes d'ajustement structurel (PAS) entre 1980 et 1990, et les SRP à partir de 1999 avec l'appui de la Banque mondiale et du FMI. Le passage à SRP s'est effectué en raison de l'impact négatif des nombreux programmes d'ajustement sur les pauvres. Par ailleurs, il existait une corrélation entre les programmes d'ajustement et la pauvreté grandissante, les inégalités et la dégradation de l'environnement.

La Conférence de Rio sur l'Environnement et le Développement de 1992 a recommandé aux pays d'élaborer des stratégies nationales de développement durable (SNDD) en vue d'assurer que les pays atteignent le développement durable. En 2002, le JPOI du SMDD avait recommandé aux pays d'élaborer des SNDD en tant que des SRP intégrant les piliers économique, social et environnemental du développement durable. Alternativement, les pays en cours de formulation des SRP devaient tacher à ce que les préoccupations sociales, économiques et environnementales soient convenablement traitées en vue de parvenir au développement durable.

Pour examiner efficacement le bilan des pays ouest-africains en termes de développement durable, il est impératif de passer en revue les politiques, stratégies et programmes entrepris par les pays et les degrés d'intégration des principes de développement durable. Il est également instructif d'évaluer les cadres institutionnels ayant régi les efforts de développement durable. Le précédent texte passe en revue les stratégies menées et leurs degré d'intégration des principes de développement durable.

Les principales questions prioritaires en matière de développement durable pour la sous-région contribuent à assurer le bien-être de la population en termes d'éradication de la pauvreté à long terme. Les SNDD nationales priorisent les questions liées aux 3 piliers du développement durable dont croissance et développement; services publics, éducation, santé et emploi, et exploitation des ressources naturelles et changement climatique.

Deux générations de SRP ont été reconnues. Les SRP de deuxième génération représentent des d'importantes améliorations par rapport aux premiers en ce qui concerne le processus d'élaboration d'une stratégie de développement durable. Au nombre des principaux enjeux de développement durable étaient l'appropriation et l'engagement nationale; l'intégration des objectifs économiques, sociaux et environnementaux dans tous les secteurs, territoires et générations, la participation large et efficace et des partenariats; le développement des capacités ainsi qu'un environnement propice et des moyens de mise en œuvre.

L'analyse a révélé que l'aspect le plus difficile par rapport à l'élaboration des stratégies de développement durable était l'intégration des trois piliers. De nombreux pays ont déployé des groupes de planification multisectoriels (GPM) en vue de procéder à l'harmonisation. Ces GPM, qui étaient différents de Comités de Développement Durable, indiquaient probablement l'absence de l'intégration. Le GPM n'ont pas été formés dans le concept de développement durable et son intégration. Un modèle de l'intégration a été proposé. Les Comités de développement durable sont composés des groupes sectoriels qui devraient jouer un rôle prépondérant par rapport au développement de stratégies sectorielles. Alors que la stratégie sectorielle est en cours d'élaboration, le groupe va retracer tous les liens en matière de politiques, de projets et de programmes avec d'autres secteurs et l'impact anticipé des stratégies des autres secteurs connexes sur la stratégie du secteur. Après identification de ces éléments, tous les autres secteurs sont soumis au même processus. Toutes les stratégies sectorielles ont identifié les liens d'interdépendance

Lorsque toutes les stratégies sectorielles seront envoyées à la Commission ou à l'unité de planification, ce sont ces GPM ou les Comités de Développement Durable (SDC) issus des différents secteurs qui seront chargés de mener à bien l'intégration.

De nombreux pays se sont appropriés du processus de formulation des SNDD et ont prôné une large participation. Bien que la participation effective ait constitué un défi, les unités de planification sont en cours d'apprentissage en vue d'améliorer la situation. Les stratégies de développement à long terme constituent un problème majeur à résoudre. Le succès des stratégies est tributaire du suivi et de l'évaluation. Selon leurs besoins et capacités, les pays ont utilisé de différents ensembles d'indicateurs pour surveiller tous les piliers du développement durable. Toutefois, l'absence d'un outil de surveillance qui était absent a été la nécessité de contrôler les dépenses sur les projets et programmes, une absence qui constitue un problème majeur non seulement pour la surveillance des stratégies, mais aussi pour toutes les activités dans la sous-région.

L'on devrait aider les pays à élaborer et à appliquer des stratégies de développement durable, en particulier les stratégies à long terme, qui incarnent les caractéristiques clés des SNDD. Les institutions de planification non seulement devraient se doter d'un personnel compétent mais aussi faire preuve d'indépendance par rapport au processus politique. Il est impératif de renforcer leurs capacités.

Les Cadres institutionnels, les lois, les règlements, les conventions, les coutumes et les pratiques sont indispensables pour le fonctionnement efficace des stratégies de développement durable. Les institutions régionales, sous-régionales et nationales constituent des éléments clés permettant de réaliser le développement durable. En termes de développement durable, les institutions nationales sont primordiales. Par l'exécution de leurs mandats (ateliers, publications, conférences table ronde, le financement, etc.) la CEA / CEDEAO / BAD aident les pays à ancrer les différents piliers du développement durable.

Suite aux recommandations issues de Rio et du SMDD, la plupart des pays ont mis en place diverses formes d'institutions tout en renforçant d'autres en vue de formuler des stratégies de développement durable. Plus précisément, les pays ont soit mis en place des Comités Nationaux pour le Développement Durable (CNDD) dont le rôle principalement est de faciliter l'intégration des dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable. Ils sont également chargés de la surveillance et l'évaluation des progrès réalisés dans la mise en œuvre du développement durable.

Bien que la représentation au sein des CNDD soit large, les organisations de société civile, les syndicats, les parlementaires, les populations autochtones, les agriculteurs, les femmes et les groupes de jeunes pourraient y être mieux représentés. Les principales contraintes sont l'insuffisance des capacités institutionnelles, financières et humaines, entre autres. Pour améliorer le fonctionnement des CNDD, il faudrait organiser des réunions pour le partage de l'expérience, l'échange des informations et le réseautage. A cet effet, l'on devrait renforcer les capacités de la CEA-SROS et de la CEDEAO afin qu'elles contribuent efficacement au processus de mise en œuvre.

Lors de la mise en œuvre du programme de développement durable, les pays se sont dotés de plusieurs politiques, stratégies et programmes. Il ya eu quelques progrès, défis et contraintes. Les pays de la sous-région se sont dotés de plusieurs stratégies, programmes et politiques, par rapport aux trois piliers vue d'assurer le développement durable. Certes, certains progrès ont été réalisés, en particulier dans le domaine économique, mais ils ne sont pas assez importants pour impacter sur les moyens de subsistance des nombreuses personnes.

L'évaluation des piliers économique, social et environnemental du développement durable révèle une relance plutôt bien réussie de la croissance économique dans la sous-région. Malgré ce bilan positif, de graves menaces pèsent sur le bien-être de la population et la santé environnementale. Les facteurs économiques ne sont pas maximisés tandis que le secteur social est confronté à de graves difficultés. Le bilan environnemental est négatif. Dans l'ensemble, le modèle de développement des économies n'est guère sur la voie du développement durable en raison de l'absence d'une intégration équilibrée des piliers par rapport à nos stratégies. Par ailleurs, la formulation des stratégies à court terme aux dépens de stratégies à long terme a été une contrainte majeure au développement durable.

L'une des propositions visant accélérer le rythme du développement durable est d'accorder le même poids à tous les trois dimensions du développement durable par l'adoption d'une approche intersectorielle. De nombreuses institutions ont été créées dont les capacités doivent être renforcées. Il est important de constituer des bases de données pour la surveillance, l'évaluation et l'apprentissage des leçons tout en coordonnant les mécanismes visant à réduire la duplication des efforts et en créant des liens bénéfiques. Par-dessus de tout, la transparence, la responsabilisation et la discipline grâce à l'application des règles et réglementations revêtent toutes d'une importance primordiale.

La transition vers une économie verte exige la concrétisation des politiques, des stratégies et des programmes verts dans tous les secteurs de l'économie. A la longue, une économie verte est une économie de développement durable. Bien que certains secteurs de l'économie le coût initial d'investissement dans la transition vers l'économie verte dans semblent hors de portée des pays de la CEDEAO nombreuses, ces investissements sont indispensable. L'engagement dans la transformation vers une économie verte exige l'application des lois et des règlements, la mobilisation de ressources en faveur des investissements, le renforcement de la base de ressources humaines et la priorisation de la recherche et des efforts de développement. Pour réussir le passage à une trajectoire de croissance verte dans des domaines comme l'énergie et le transport, il faudrait effectuer des changements structurels importants dans les systèmes qui dépendent de l'aide infrastructurel, technologique et financière, mais qui sont hors portée de plusieurs pays de la CEDEAO et nécessitent le soutien de la communauté internationale.

Depuis la Conférence de Rio, on assiste à l'intensification d'un certain nombre de défis ayant un impact sur le développement durable en Afrique de l'Ouest. Bien que la plupart de ces défis ne soient pas nouveau, il existe des preuves substantielles attestant à l'intensification de leur impact et donc à l'émergence des défis fondamentaux par rapport au développement durable de la sous-région. Ces sont le changement climatiques, la désertification, l'érosion côtière, la crise énergétique, la pénurie d'eau, l'absence de transparence dans la gestion des ressources minérales / pétrolières, la perte biodiversité et des écosystèmes, l'insécurité alimentaire, la pertinence de l'éducation aux besoins de développement, le chômage des diplômés, la mondialisation, et l'urbanisation. Les pays de la sous-région ont besoin d'avoir une vision à long terme de développement et d'incorporer toutes ces questions dans leurs stratégies de développement durable. La plupart de ces défis seront relevés par l'adoption d'une approche intégrée au développement,

1.0 Introduction

La Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED) tenue à Rio de Janeiro, au Brésil en 1992 a été un événement marquant l'engagement de la communauté internationale à apporter un soutien public et politique à la résolution des problèmes de l'environnement et du développement dans une approche holistique et intégrée en vue de la réalisation du développement durable. Autrement connu comme le Sommet de Rio, cette Conférence, au cours de laquelle a été adoptée l'Agenda 21 (A21), visait à consolider les acquis de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement Humain, qui s'est tenue à Stockholm en Suède en 1972, et qui était le premier forum mondial ayant cherché à aborder les domaines interdépendants de l'environnement et le développement.

Suite à une revue de cinq ans menée en 1997, il s'est avéré que peu de progrès avaient été réalisés par rapport à la mise en œuvre de l'A21. L'élan souhaité pour la mise en œuvre accélérée et pour une déclaration politique affirmant un engagement renouvelé n'avait pas été généré. C'est ainsi que le Sommet mondial sur le développement durable (SMDD) s'est réuni à Johannesburg, en Afrique du Sud, en 2002. Le SMDD avait pour objectif de soumettre à une autre revue (de 10 ans) le bilan de la mise en œuvre de la CNUED, en particulier l'A21, et de renouveler l'engagement mondial en faveur du développement durable.

Le 11 Décembre 2009, la Deuxième Commission de l'Assemblée générale a adopté une résolution visant à organiser la CDD au niveau le plus élevé possible, y compris celui des Chefs d'Etats et des gouvernements au Brésil, en 2012. La Conférence s'est fixée les objectifs suivants:

1. Assurer un engagement politique renouvelé en faveur du développement durable;
2. Évaluer les progrès réalisés jusqu'alors et les lacunes qui subsistent par rapport à la mise en œuvre des bilans des grands sommets sur le développement durable et
3. Relever les défis nouveaux et émergents.

Les thèmes suivants, qui seront au centre de la Conférence, seront discutés et affinés lors des travaux préliminaires:

1. Une économie verte dans le contexte du développement durable et de l'éradication de la pauvreté et
2. Le cadre institutionnel du développement durable.

En vue d'assurer des apports de qualité lors de la Conférence, la Deuxième Commission de l'Assemblée générale a nécessité des préparatifs efficaces et efficaces aux niveaux local, national, régional et international non seulement par les gouvernements mais aussi par le système des Nations Unies ainsi que la participation active de tous les grands groupes à toutes les étapes du processus préparatoire. En outre, il a été décidé que la Conférence et son processus préparatoire devrait prendre en compte la décision prise à la onzième session de la Commission visant mener, à l'issue du programme pluriannuel de travaux, une évaluation globale de la mise en œuvre de l'A21 et du Plan d'Action de Johannesburg (PAJ).

La décision de la Deuxième Commission visant à transformer les réunions régionales de mise en œuvre pour la prochaine session des CDD en réunions préparatoires régionales pour la Conférence de 2012 atteste de l'importance accordée aux processus de révision au niveau régional d'éliminer les disparités entre les processus de revue aux niveaux mondial et national. Par conséquent, il est essentiel de mettre en place un processus préparatoire régional efficace en vue non seulement de mieux guider et encadrer les pays africains à formuler collectivement leurs préoccupations et leurs priorités lors de la Conférence mais aussi d'assurer que celles-ci sont suffisamment reflétées dans les bilans. Un tel processus servira également à renforcer le mécanisme régional de consultation en vue d'appuyer la mise en œuvre au niveau national après la Conférence.

La 13e session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE 13) qui s'est tenue à Bamako au Mali en Juin 2010 a souligné l'importance des préparatifs efficaces pour l'Afrique en vue de Rio +20. À cet égard, la Déclaration de Bamako sur l'environnement pour un développement durable adoptée par la CMAE 13, dont des appels lancés à la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), d'autres organismes des Nations Unies, la Commission de l'Union Africaine (CUA), la Banque Africaine de Développement (BAD), les groupements économiques régionaux, la société civile africaine, d'autres intervenants et partenaires en vue d'une collaboration efficace par rapport au processus préparatoire de l'Afrique pour Rio +20, en vue d'assurer que les préoccupations et priorités de l'Afrique sont efficacement abordées lors de la Conférence.

Par ailleurs, la 11ème Séance du Mécanisme de coordination régionale des agences de l'ONU et les organisations œuvrant en Afrique en l'appui de l'Union Africaine et de son programme NEPAD ont délibéré sur les préparatifs régionaux de Rio +20. C'est ainsi que la séance a adopté des recommandations exhortant les institutions continentales, dont la CUA, les Communautés économiques régionales (CER) et la BAD a s'engager effectivement dans les préparatifs.

La séance a également recommandé que les préparatifs et les apports à Rio +20 devrait se fonder sur des approches de bas en haut de manière à permettre à la Conférence à réfléchir et à relever les véritables défis opérationnels et les opportunités pour le développement durable. Cela cadre bien avec l'intention d'entreprendre cinq consultations sous-régionales, dont la rédaction des rapports sous-régionaux fait partie intégrante, afin d'alimenter les consultations en vue de Rio +20 sur l'étendu du continent africain

Dans ce contexte, le lancement du présent rapport de revue pour sous-région ouest africaine se fait dans le cadre du processus préparatoire régional pour l'Afrique en vue de Rio + 20, en collaboration avec les CER œuvrant dans la sous-région, avec le concours de la BAD, la CEA et d'autres partenaires. Ensembles, ce rapport de revue sous-régional, et ceux de quatre autres sous-régions, fourniront des données non seulement pour les consultations en vue de Rio +20 sur l'étendu du continent africain mais aussi pour le rapport de revue pour l'Afrique.

Objectifs de la consultance

Globalement, cette consultance a pour objectif de produire un rapport de revue bien informé sur les progrès en matière de développement durable dans la sous-région africaine, en tenant compte des objectifs spécifiques énumérés ci-dessous.

Objectifs spécifiques:

1. fournir une documentation bien articulée sur les progrès par rapport à la mise en œuvre des engagements aux termes de A21 et de JPOI, une appréciation nettes des contraintes et des défis et ainsi que des recommandations bien informées pour renforcer les progrès de la mise en œuvre;
2. Assurer une meilleure appréciation et compréhension des défis nouveaux et émergents qui entravent le progrès de l'agenda de l'Afrique de l'ouest en matière de développement durable et formuler des recommandations bien informés fondées sur l'action en vue de relever ces défis;
3. améliorer la compréhension et l'appréciation des cadres institutionnels et stratégiques nécessaires pour opérationnaliser de manière efficace le développement durable en Afrique de l'Ouest;
4. fournir une compréhension claire et une appréciation des perspectives et défis auxquels est confrontée l'Afrique de l'ouest en ce qui concerne la transformation vers une économie verte, ainsi contribuant à la réalisation de ses objectifs de développement durable et à l'éradication de pauvreté;
5. articuler clairement non seulement les préoccupations de l'Afrique de l'ouest mais aussi les priorités par rapport à la mise en œuvre des engagements vis-à-vis le développement durable;
6. fournir des recommandations bien informées fondées sur l'action et des perspectives visant à favoriser l'agenda de développement durable en Afrique de l'ouest;

Processus de revue

Le processus d'examen a été divisé en deux phases. La première phase comportait une étude préliminaire de la mise en œuvre du développement durable en Afrique de l'ouest en générale. Cela impliquait l'examen de la mise en œuvre des stratégies nationales de développement durable (SNDD) dans tous les pays soit ayant déjà formulé, soit en cours de formulation ou de mise en œuvre des SNDD. Selon le Plan de mise en œuvre de Johannesburg (PAJ) les pays pourraient formuler, le cas échéant, des stratégies nationales de développement durable (SNDD) en tant que PRS qui intègrent les piliers économique, social et environnemental du développement durable.

A cet effet, les pays de la CEDEAO soit formulent et mettent en œuvre des SRP comme SNDD, soit révisent les programmes existants en vue de les rendre conformes aux caractéristiques de la SNDD. La deuxième phase comprenait des visites dans sept pays ouest africains, à savoir: le Bénin, le Burkina Faso, la Gambie, le Ghana, le Mali, le Nigeria et le Sénégal en vue de recueillir des informations sur la mise en œuvre du développement durable.

Structure générale du rapport

Le contour rapport sera comme suit:

- I. Résumé
- II. Présentation
- III Questions, tendances et interconnexions prioritaires du développement durable
- IV. Cadre institutionnel pour le développement durable dans la sous-région
- V. Actions concrètes entreprises par rapport aux meilleures pratiques, progrès réalisés acquis, défis et contraintes.
- VI. Transition vers une économie verte dans le contexte de réduction de la pauvreté et le

développement durable dans la sous-région
VII. Défis nouveaux et émergents
VIII. Conclusions et recommandations sur les perspectives
IX. Références

Version non éditée

2.0 Questions, tendances et interconnexions prioritaires du développement durable,

Le lien indissociable entre l'environnement et le développement a été établi lors de la Conférence de Stockholm sur l'environnement humain de 1972. Plus précisément, les principes 13 et 14 de la Déclaration de Stockholm privilégient la nécessité d'une planification rationnelle et intégrée afin d'assurer que les objectifs de développement et de l'environnement sont abordés d'une manière cohérente. C'est à suite de la conférence de Stockholm que le World Conservation Union (IUCN) a publié la Stratégie mondiale pour la nature (UICN, 1980) qui vive liée l'interdépendance de conservation et de développement et pour la première fois jeté plus de lumière sur et la signification du terme «développement durable».

Bien que la Stratégie de conservation mondiale ait créé des liens entre l'environnement et le développement et, indirectement, donnait un sens au terme «développement durable», les idées fondamentales et le concept d'un «développement écologiquement durable» a été popularisé par le rapport de la Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement (CMED) connu dans les milieux environnementaux comme le rapport Brundtland - Notre avenir commun (CMED, 1987). Selon le rapport, le développement durable est «un développement qui répond aux besoins de la génération actuelle sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins». Le rapport a largement contribué à la reconnaissance de la nécessité d'intégrer les préoccupations économiques, sociales et environnementales dans le processus de développement. Selon la définition du développement durable, il devrait y avoir l'équité intra-et intergénérationnelle comme élucidée par le prix Nobel Amartya Sen

Une analyse péremptoire de la situation socio-économique des pays de la CEDEAO révèle que la médiocrité des indicateurs économiques à la fin des années 1990 a poussé la plupart d'entre eux à adopter des programmes d'ajustement structurel (PAS) entre 1980 et 1990 et des stratégies de réduction de la pauvreté (SRP) depuis 1999 sous l'égide de la Banque mondiale et du FMI. Le passage à SRP s'est effectué après que l'on s'est rendu compte de l'impact négatif des nombreuses mesures d'ajustement sur les pauvres. Par ailleurs, il a été reconnu qu'il existait une corrélation entre les programmes d'ajustement et la pauvreté grandissante, l'inégalité et la dégradation environnementale.

Selon le Plan de mise en œuvre de Johannesburg (PAJ) les pays pourraient formuler des stratégies nationales de développement durable (SNDD) en tant que PRS qui intègrent les piliers économique, social et environnemental du développement durable. A cet effet, les pays de la CEDEAO soit formulent et mettent en œuvre des SRP comme SNDD, soit révisent les programmes existants en vue de les rendre conformes aux caractéristiques de la SNDD. Bien qu'il n'existe pas de renseignements sur tous les pays par rapport à la mise au point et à la mise en œuvre des SNDD, les informations disponibles auprès de la majorité des pays en la matière indiquent que les pays se sont dotés des SNDD dont les détails varient d'un Etat à l'autre. Ce document se propose d'évaluer l'affinité entre les stratégies de réduction de pauvreté (SRP) et les caractéristiques des SNDD.

Il faut souligner qu'en 1992, la Conférence de Rio a exhorté les pays à élaborer des stratégies nationales de développement durable (SNDD) en vue d'assurer que les pays parviennent à un développement

durable. Cette reconnaissance est due au fait que la croissance dans de nombreux pays, en particulier dans les pays en développement a été réalisées au détriment des questions sociales et l'environnementales.

En 2002, le JPOI du SMDD a recommandé aux pays d'élaborer des SNDD en tant que SRP qui intègrent les piliers économique, social et environnemental du développement durable. Alternativement les pays qui étaient en cours de formulation des SRP devaient assurer que les préoccupations sociales, économiques et de l'environnement soient convenablement traitées afin de parvenir au développement durable. A cet effet, les pays de la CEDEAO soit formulent et mettent en œuvre des SRP comme SNDD, soit révisent les programmes existants en vue de les rendre conformes aux caractéristiques de la SNDD. Ce document se propose d'évaluer l'affinité entre les stratégies de réduction de pauvreté (SRP) et les caractéristiques des SNDD largement en raison de la non disponibilité de données sur les SNDD dans les pays de la sous-région.

Les principales caractéristiques des SNDD comprennent l'appropriation nationale et l'engagement, l'intégration multisectorielle, transfrontalière et intergénérationnelle des objectifs économiques, sociaux et environnementaux, les territoires et les générations, la participation large et efficace et des partenariats, le développement des capacités, un environnement propice et des moyens de mise en œuvre. Les informations sur tous les pays en matière de développement et de mise en œuvre de la SNDD ne sont pas disponibles. Cependant, selon une enquête menée par la CEA sur les SNDS dans 16 pays africains dont 4 pays ouest-africains – le Sénégal, la Gambie, la Sierra Leone et le Ghana - les pays développent et mettent en œuvre des SNDD de divers degré de détails. Les pays ont également identifié plusieurs priorités de développement durable qui intègrent l'ensemble des piliers du développement durable. Une analyse des rapports entre la SNDD et les OMD a révélé que toutes les SNDD intègrent adéquatement tous les huit OMD. Au Sénégal, les priorités des SNDD vise à favoriser un développement intégré, équilibré et harmonieux appuyant la réalisation des OMD et privilégiant la dimension institutionnelle. La SNDD gambienne, étant un cadre de développement à long terme et s'étendant sur toute une génération, intègrent de larges priorités sociales, économiques, environnementales et institutionnelles du développement durable.

Le JPOI du SMDD a recommandé aux pays d'élaborer des SNDD en tant que SRP qui intègrent les piliers économique, social et environnemental du développement durable. Alternativement les pays qui étaient en cours de formulation des SRP devaient assurer que les préoccupations sociales, économiques et de l'environnement soient convenablement traitées afin de parvenir au développement durable. A cet effet, les pays de la CEDEAO soit formulent et mettent en œuvre des SRP comme SNDD, soit révisent les programmes existants en vue de les rendre conformes aux caractéristiques de la SNDD. Ce document se propose d'évaluer l'affinité entre les stratégies de réduction de pauvreté (SRP) et les caractéristiques des SNDD largement en raison de la non disponibilité de données sur les SNDD dans les pays de la sous-région.

2.1 Questions et tendances prioritaires du développement durable des stratégies de réduction de pauvreté

Depuis l'élaboration de la SRP en 1999, il ya eu trois phases de SRP. De nombreux pays ont élaboré et mis en œuvre la première et deuxième phase et sont en cours de mise en œuvre de la troisième phase. Le tableau 2.1 fournit des informations essentielles sur la première phase des SRP qui ont été formulées et mises en œuvre par presque tous les pays de la CEDEAO. La plupart des SRP, qui étaient des stratégies à moyen terme d'une durée de 3-5 ans, ont été approuvées par les plus hautes instances, ce qui dans une certaine mesure signifie l'acceptation par les gouvernements de la CEDEAO. Il existe encore de rares pays qui ont des stratégies de développement à long terme qui ont inspiré des stratégies à court terme. Les pays s'étant dotés des stratégies à long terme sont le Bénin, le Burkina Faso, la Gambie, le Nigeria et le Sénégal, entre autres.

Table 2.1: Information essentielle sur les SRP de première génération

Pays	Délai	Année d'autorisation	Instance d'autorisation
Benin	3 ans	2002	Gouvernement
Burkina Faso	3 ans	2000	Gouvernement
Cap-Vert	4 ans	2004	Gouvernement
Côte d'Ivoire	5 ans	2009	Gouvernement
Gambie	3 ans	2002 ²	Commission Economique de haut niveau /Assemblée Nationale
Ghana	3 ans	2005	Cabinet ministériel et Parlement
Guinée	4 ans	2002	Gouvernement
Guinée-Bissau	3 ans	2007 ³	Gouvernement
Liberia	3/4 ans	2008-2011	Gouvernement /Cabinet ministériel
Mali	5 ans	2002	Gouvernement
Niger	5 ans	2000	Gouvernement
Nigeria	4 ans	2004	Gouvernement ⁴
Sénégal	3 ans	2003	Conseil de Ministres
Sierra Leone	3 ans	2005	Cabinet ministériel
Togo	3 ans	2009	Gouvernement / Conseil de Ministres

Source: Extrait de première génération de SRP nationales

Le tableau 2.2 qui montre les zones prioritaires nationales en matière de développement durable, porte sur l'ensemble des quatre piliers du développement durable. De plus, les interconnexions entre les trois piliers ont été analysés et des composants comme l'environnement, le sexe, la gouvernance, le VIH / SIDA et la nutrition, ont été considérés transversalement et intégrés dans les politiques et programmes sectoriels.

² 2000-2004; 2003-2005

³ Approuvé en 2004, révisé en 2005 et 2006. Le délai pour la mise en œuvre des NPRSP a été remis pour la période 2007 to 2009.

⁴ Le Nigeria n'avait pas de PRSP, mais plutôt une stratégie nationale de responsabilisation et de développement économique la Vision 20 qui est un plan de long terme.

Table 2.2: Priorités ciblées par la première génération de SRP nationales

Pays	Priorités visées	Soc	Eco	Env	Inst
Benin	Domaines d'intervention et priorités clés de la SRP : renforcement du cadre macro-économique, développement du capital humain et gestion environnementale, renforcement de la bonne gouvernance et des capacités institutionnelles, promotion d'emplois durables, renforcement des capacités des pauvres à participer à la prise de décision et aux processus de production	Oui	Oui	Oui	Oui
Burkina Faso	Promotion d'un cadre macroéconomique stable; Renforcement de la croissance par la diversification de l'économie; stimulation du secteur privé; développement de l'infrastructure, protection des ressources naturelles et de l'environnement; accélération de l'intégration régionale dans le cadre de la CEMAC, renforcement du secteur social et développement des ressources humaines; amélioration du cadre institutionnel et de la gouvernance; recentrage du rôle de l'Etat; gestion durable des ressources naturelles, promotion d'un nouveau partenariat avec les bailleurs de fonds, promotion de bonne gouvernance, examen en en bonne et due forme de l'intégration régionale, réduction des disparités régionales, et considération appropriée de la dimension de genre	Oui	Oui	Oui	Oui
Cap Vert	Cinq piliers pour le GPRS: Promotion de la bonne gouvernance, renforcement de l'efficacité et à garantie de l'équité; Promotion de la compétitivité en vue de favoriser la croissance économique et la création d'emplois, développement et amélioration du capital humain; Amélioration et développement des infrastructures de base, promotion de l'aménagement du territoire, et protection de l'environnement ; Amélioration de l'efficacité et la durabilité du système de protection sociale. Ces piliers sont régis par les politiques suivantes: des politiques de croissance et de stabilité macroéconomique, politiques de décentralisation; politiques de création d'emploi, politiques de développement agricole, politiques de maximisation de l'impact des secteurs productifs ayant un effet multiplicateur sur l'emploi; des politiques de redistribution des revenus et de protection sociale et des politiques environnementales	Oui	Oui	Oui	Oui
Côte d'Ivoire	Consolidation de la paix, protection de la vie et des biens, promotion de bonne gouvernance, stabilisation du cadre macro-économique, création d'emplois et de richesses grâce à l'appui au secteur rural, promotion du secteur privé, amélioration de l'accessibilité et de la qualité des services sociaux essentiels; préservation de l'environnement, promotion de l'égalité des sexes et de la sécurité sociale, décentralisation, réduction des disparités régionales	Oui	Oui	Oui	Oui
Gambie	Agriculture, ressources naturelles et l'environnement, éducation, santé, nutrition, population et le VIH / SIDA, infrastructure, le fonds social pour la réduction de pauvreté, soutien aux programmes transversaux de pauvreté; la recherche sur les TIC et le développement, décentralisation et renforcement des capacités au niveau local; programmes de gouvernement et de la fonction publique	Oui	Oui	Oui	Oui

Ghana	bonne gestion économique pour une croissance accélérée; augmentation de la production et promotion de moyens de subsistance durables; appui au développement des ressources humaines et la fourniture de services essentiels, des programmes spéciaux en faveur des groupes vulnérables et exclus; Assurer la bonne gouvernance et une capacité accrue pour le secteur public et le développement du secteur privé.	Oui	Oui	NEx	Oui
Guinée	Stimulation de croissance économique: stabilisation macroéconomique et financière, les infrastructures de base: eau, électricité, transports et télécommunications; appui aux secteurs de croissance des secteurs- le secteur rural, l'exploitation minière, le tourisme et l'artisanat et des PME, gestion des ressources naturelles et de l'environnement, développement de, et accès équitable aux services essentiels: éducation, santé et nutrition; lutte contre le VIH / sida, approvisionnement en eau en milieu rural, électrification rurale et promotion des énergies renouvelables; urbanisme, logement et assainissement, protection sociale, les questions de genre et d'égalité des chances; Amélioration de gouvernance, renforcement des capacités humaines et institutionnelles: décentralisation et délégation de pouvoir en vue d'améliorer la gouvernance, transparence et lutte contre la corruption, participation et responsabilisation des bénéficiaires, stabilité et sécurité, renforcement du cadre institutionnel et humain	Oui	Oui	Oui	Oui
Guinée-Bissau	Renforcement de la gouvernance, modernisation de l'administration publique et assurance de stabilité macroéconomique; Promotion de croissance économique et de la création d'emplois; Élargissement de l'accès aux services sociaux et aux infrastructures de base et relèvement du niveau de vie des groupes vulnérables. Les priorités ont été ajustées en vue de modifier le contexte politique et social. Ainsi, une attention particulière a été accordée à la lutte contre le trafic de drogue et le crime organisé, des éléments qui n'avaient pas été spécifiquement ciblés au départ.	Oui	Oui	Non	Oui
Liberia	Promotion de paix et sécurité: création d'un environnement sûr et pacifique propice à une croissance et un développement durable, inclusive et équitable. Revitalisation économique: reconstruction des infrastructures de base, en particulier les routes, le rétablissement de la productivité dans les principaux secteurs des ressources naturelles, tout en assurant un large partage des avantages, réduction des coûts de production en vue d'établir les bases d'une diversification économique au cours du temps; renforcement de la gouvernance et l'état de droit: amélioration de la participation des citoyens et appropriation des processus de formulation et mise en œuvre des politiques gouvernementales et renforcement efficace et efficiente des institutions publiques, renforcement et amélioration de l'intégrité des institutions juridiques et judiciaires; élargissement de l'accès à la justice, et renforcement de la protection et la promotion des droits humains; infrastructures et services de base: transport, eau et assainissement, énergie, poste et télécommunications	Oui	Oui	Non	Oui
Mali	développement institutionnel, meilleure gouvernance, et participation: Réhabilitation de la justice, lutte contre la corruption et la délinquance	Oui	Oui	Non	Oui

	financière; bonne gestion des dépenses publiques, décentralisation, développement humain durable et renforcement de l'accès aux services sociaux de base: renforcement des services de santé, nutrition et population. Développement des infrastructures de base et appui aux secteurs productifs: création d'une Autorité routière et privatisation de l'entretien routier; réforme du secteur des télécommunications par la création d'un Comité de régularisation des télécommunications (CRT) et par l'octroi de licences à d'autres opérateurs, amélioration des services de soutien aux secteurs productifs - irrigation ; amélioration des infrastructures rurales				
Mauritanie	développement rural et urbain, l'éducation pour atteindre la scolarisation universelle (en 2004) et augmentation des taux de rétention, santé, approvisionnement en eau.	Oui	Oui		Oui
Niger	une croissance économique soutenue et durable: stabilité macroéconomique, développement du secteur productif: génération de revenus et croissance; agriculture et élevage, développement et utilisation des ressources de surface, développement de services sociaux de base, promotion de bonne gouvernance; secteur rural Stratégie de développement rural (SDR) à: Favoriser l'accès aux opportunités économiques pour les producteurs ruraux; anticiper les risques, améliorer la sécurité alimentaire, et assurer un développement durable des ressources naturelles; Renforcer les capacités des institutions rurales et des organisations. Revitalisation du secteur privé, infrastructures, santé, éducation, conditions de vie et assainissement, développement urbain, développement minier, microfinance, formation technique et professionnelle, et emploi des jeunes.	Oui	Oui	Oui	Oui
Nigeria	privatisation, déréglementation et de libéralisation des secteurs clés de l'économie; Coordination des stratégies nationales de développement sectoriel pour l'agriculture, l'industrie (en particulier les petites et moyennes entreprises) et les services (en particulier le tourisme); Développement des infrastructures, en particulier l'électricité, le transport et l'eau; résolution des problèmes de financement du secteur immobilier, mobilisation de l'épargne à long terme et investissement; Création des régimes réglementaires efficaces qui intègrent des normes environnementales; Ciblage des programmes visant à promouvoir la croissance du secteur privé et le développement. Développé pour faciliter la Vision 2020 du Nigeria	Oui	Oui	Oui	Oui
Sénégal	création de richesse; renforcement des capacités et services sociaux de base; Amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables, décentralisation et les questions relatives à la mise en œuvre et le financement des activités	Oui	Oui	Non	Oui
Sierra Leone	bonne gouvernance, consolidation de la paix, sécurité nationale, sécurité alimentaire, développement des infrastructures, développement du secteur privé, développement humain (qui traite de l'éducation, de soins de santé, de l'eau et de l'assainissement) et des questions transversales comme l'environnement, le VIH / sida, les questions relatives aux	Oui	Oui	Oui	Oui

	jeunes, l'égalité des sexes et l'autonomisation				
Togo	Renforcement de gouvernance; consolidation des fondements de la croissance forte et durable: réformes structurelles, industrie, artisanat, commerce, tourisme, infrastructures, ressources naturelles, environnement, catastrophes, tourisme, création d'emplois, développement du capital humain: éducation, santé, assainissement ; eau potable; égalité et l'équité des sexes, protection sociale des jeunes, sports et loisirs. développement communautaire et réduction des déséquilibres régionaux	Oui	Oui	Oui	Oui

Source: extrait des SRP

Le tableau 2.3 démontre les améliorations apportées à la première génération des SRP. Les SRP nationales de deuxième génération ont abordé plus des questions que ne l'avaient pas fait celles de la première génération. L'analyse du tableau suggère que les questions prioritaires du développement durable concourent à faire du bien-être des pays un enjeu primordial

Table 2.3 Priorités de la Seconde Génération des PRSs

Pays	Délai	Année d'autorisation	Instance d'autorisation	Priorités
Benin	3 ans	2007	Gouvernement	<p>Accent sur les politiques de diversification en vue d'accélérer la croissance économique; Promotion de bonne gouvernance, renforcement du secteur social en l'appui des efforts de réduction de pauvreté et développement humain durable.</p> <p>Les domaines prioritaires: Accélération de croissance (stabilisation du cadre macroéconomique, stimulation du secteur privé, diversification de l'économie, promotion de l'intégration régionale, développement des infrastructures, renforcement du capital humain, promotion de gouvernance de développement régional équilibrée et durable, et environnement</p>
Burkina Faso	3 ans	2004	Gouvernement	<p>Régionalisation en vue de participation élevée; Programme d'action visant à assurer une plus grande cohérence et accroître la visibilité des politiques publiques par rapport à la réduction de pauvreté; matrice consensuelle d'indicateurs pour mesurer les progrès réalisés chaque année</p> <p>Programme d'actions prioritaires: accélération de croissance générale; Promotion de l'accès aux services sociaux essentiels et à la protection sociale en faveur des pauvres; augmentation des opportunités d'emploi et des activités génératrices de revenus pour les pauvres de manière équitable; Promotion de bonne gouvernance</p>

Cap Vert	4 Ans	2008	Gouvernement	Principaux objectifs stratégiques: Bonne gouvernance, capital humain, compétitivité, construction d'infrastructures, et cohésion sociale. Adoption d'une stratégie de transformation étroitement liée à la consolidation démocratique fondée sur des institutions solides.
Côte d'Ivoire	N/A	N/A	N/A	N/A
Gambie	5 ans	2006	Commission Economique de haut niveau	Cinq piliers ou domaines d'intervention à savoir: Création d'un environnement politique propice à la promotion de la croissance et à la réduction de pauvreté, amélioration de la capacité et la production des secteurs productifs: agriculture, pêche, industrie, commerce et tourisme, en privilégiant les capacités productives des populations pauvres et vulnérables; amélioration de la couverture des services sociaux essentiels et les besoins des pauvres et vulnérables en matière de protection sociale; Amélioration des systèmes de gouvernance et renforcement des capacités des communautés locales et des organisations de société civile (OSC) à jouer un rôle actif dans la croissance économique et la réduction de la pauvreté et l'intégration des questions transversales liées à la pauvreté dans la réduction de la pauvreté
Ghana	3 ans	2005	Cabinet et Parlement	une meilleure intégration des quatre dimensions; les cibles et indicateurs des OMD ont été intériorisées et intégrées. Alors que le GPRS 1 visait surtout la réalisation de l'objectif de lutte contre la pauvreté des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) la GPRS II a effectué un changement d'orientation stratégique, en vue d'accélérer la croissance économique, afin que le Ghana puisse intégrer les rangs des pays à revenu intermédiaire dans un délai de planification mesurable.
Guinée	4 ans	2007	Gouvernement	Relance des stratégies de PRS-I: Bonne gouvernance, développement des infrastructures de base et des services sociaux, relance de la croissance économique durable et efforts visant à accélérer la mise en œuvre des OMD en Guinée
Guinée-Bissau	5 ans	2011	Gouvernement	N/A
Liberia				N/A
Mali				Domaines prioritaires : développement du secteur productif-sécurité alimentaire et développement rural, développement des petites et moyennes entreprises, protection et gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles, développement des infrastructures; Poursuite et consolidation des réformes structurelles - Consolidation de la réforme publique, poursuite de la réforme administrative de

				l'environnement des affaires, développement du secteur financier, promotion de la gouvernance démocratique et des libertés publiques, renforcement des capacités de la société civile et renforcement des initiatives d'intégration régionale et sous-régionales, renforcement du secteur social: création et promotion des emplois à long terme, développement de l'accès aux services sociaux de base et le VIH / SIDA
Mauritanie⁵	5 ans	2006	Gouvernement	Maintien des domaines prioritaires et ampliation avec un domaine d'intérêt transversal destiné à renforcer le leadership, le suivi, l'évaluation et la coordination
Niger	5 ans	2008	Gouvernement	Accès équitable services sociaux de qualité; contrôle de la croissance démographique; réduction des inégalités et renforcement de la sécurité sociale des groupes vulnérables de -égalité des sexes; protection des enfants, développement des jeunes, protection sociale pour les défavorisés, prévention des risques de catastrophes ; promotion de bonne gouvernance: Renforcement de la gouvernance locale, amélioration de la gouvernance économique; renforcement de l'état de droit et réforme du secteur judiciaire; consolidation de la gouvernance politique, développement des infrastructures: Consolidation des actifs immobiliers publics, développement de l'approvisionnement en énergie, développement des TIC, développement du secteur des transports; mise en œuvre effective de la stratégie: Développement des partenariats et renforcement des capacités à la fois des secteurs public et privé, ainsi que celles de la société civile.
Nigeria	N/A			N/A
Sénégal	5 ans	2006	Gouvernement	Création de richesse et de croissance pro-pauvre - nouveaux secteurs prioritaires comme les transports et l'énergie; promotion plus vigoureuse de l'accès aux services sociaux de base: en mettant l'accent sur la réalisation des OMD dans le secteur social, la protection sociale, prévention et gestion des risques et des catastrophes (par exemple, le naufrage du «Le Joola», inondations, invasions de criquets, pluies hors saisons, etc); Bonne gouvernance et développement décentralisé et participatif.
Sierra Leone	5 ans	2008	Gouvernement	Amélioration du réseau national de l'électricité; développement du réseau national des transports, Agriculture et Pêches, Éducation - égalité des sexes, le programme d'alimentation scolaire, santé - paludisme, malnutrition, VIH / sida, eau et assainissement, genre et enfants

⁵ La Mauritanie a élaboré une SRP pour la période 2001-2015. Le premier plan d'action de quatre ans pour la période 2001-2004, second plan d'action 2006-2010.

Togo	N/A			N/A
------	-----	--	--	-----

Source: extrait des SRP nationales

Alors que les délais des SRP de deuxième génération du Bénin, du Burkina Faso du Ghana, du Cap-Vert, de la Guinée et du Niger sont restés inchangés par rapport à la première, ceux de la Gambie, la Guinée Bissau, Mauritanie, Sénégal et Sierra Leone ont été raccourcis. En général, les améliorations apportées à la deuxième génération des SRP par rapport à celles de la première génération montrent que les pays sont continuellement en cours de perfectionnement en ce qui concerne la formulation des stratégies de développement durable. Le plus grand défi réside dans la véritable mise en œuvre de ces politiques et stratégies. Les résultats de la mise en œuvre des politiques et des stratégies seront évoqués dans la section 3. Commentaire sur la continuité, une durabilité accrue des OMD

2.2 Intégration des piliers du développement durable

L'intégration des trois piliers du développement durable est l'équilibre le plus difficile à réaliser dans la formulation d'une stratégie nationale. Pourtant, c'est cette intégration qui permettra la réalisation des objectifs de développement durable par l'application de ces stratégies. Aux dires des principaux responsables de certains pays, les trois piliers ont été traités de manière intégrée.

Box 1: Improving Integration in Sustainable Development Strategy Formulation

Le problème de l'intégration peut être résolu de la manière suivante. L'on devrait créer les CSPG ou les Comite pour le Développement Durable (CDD) dans tous les secteurs prioritaires de l'économie qui proposent des stratégies lors de la formulation des stratégies nationales. Ces CSPG et CDD sont par la suite formés dans l'intégration des stratégies en vue de réaliser le développement durable. Le processus d'intégration devrait commencer au niveau sectoriel lors de développement des stratégies. La responsabilité de développer des stratégies sectorielle ne devrait pas revenir aux seuls CSPG et CDD. Après que les gouvernements ont défini la vision des stratégies sectorielles, les personnels de tous les secteurs devraient y réfléchir en vue de définir la grande vision et l'avenir du secteur pour la période de planification. Ensuite viendra la création du sous-comité qui sera chargé de la formulation de la stratégie sectorielle. Cela devrait être soit le CSPG soit le CDD

Pendant que la stratégie est en cours de formulation, le groupe identifieront toutes les interconnexions a d'autres secteurs en matière de politiques, de programmes, de projets et de plans en vue d'anticiper l'impact des stratégies d'autres secteurs par rapport à la stratégie en question. Ce processus devrait appliquer à tous les secteurs.

Après transmission de toutes les stratégies auprès de la commission ou Unité de Planification, les CSPG et CDD des différents secteurs auront la responsabilité de réaliser l'intégration, ce qui est plus aisé étant donné que les secteurs auraient déjà identifié les domaines nécessitant la synergie et l'intégration.

Pour assurer l'appropriation et les détails des stratégies sectorielles, les CSPG CDD devraient de temps en temps faire des présentations auprès du personnel sectoriel sur le progrès par rapport au développement des stratégies en vue de solliciter leur apport. Ces consultations devraient se poursuivre jusqu'à la complétion de la stratégie.

Il s'agit notamment du Bénin, du Ghana, la Gambie, le Nigeria et le Sénégal. Des discussions poussées ont révélé que l'intégration reste confrontée à d'énormes défis. Dans de nombreux pays, après

présentation de leurs stratégies, les secteurs ont, chargé les groupes de planification multisectoriels (CSPG) à procéder à l'harmonisation en vue d'assurer l'intégration. Dans presque tous les pays, ces CSPG étaient différents de comités pour le développement durable (CDD), ce qui signifie que l'intégration n'a pas été correctement effectuée. Généralement, les CSPG se contentent d'analyser les programmes en termes de chevauchements et de cohérence puisqu'ils ne maîtrisent ni le concept de développement durable ni son intégration. Ceci ne facilite pas l'intégration.

De plus, les experts clés en matière de l'intégration n'ont pas assisté à des nombreuses des GCEP et des CDD, préférant se faire représenter des personnes de rangs inférieurs qui ont généralement peu de connaissances en la matière. L'intégration réelle et correcte analyse l'impact des politiques, projets et programmes d'un secteur sur d'autres secteurs et la façon d'atténuer ces impacts. L'encadré 1 présente quelques idées pour améliorer l'intégration dans la formulation des Stratégie de développement durable

En termes d'appropriation et de large participation au niveau nationale, l'on s'est rendu compte que tous les pays ont entrepris une vaste participation des intervenants, des universitaires, des ONG, des think tanks, des ministères, des départements et des agences ainsi que des collectivités locales. Bien que certains de ces consultations ne soient pas très efficaces, les unités de planification tirent des leçons en vue d'améliorer la situation. Dans certains pays comme le Ghana et la Gambie, les collectivités locales ont présenté des plans de district. Le problème majeur en termes de développement durable était le manque de stratégies de développement à long terme (SDLT). Certains pays se sont dotés de telles stratégies. Le progrès des pays ouest-africains au cours des vingt prochaines années termes de développement durable est tributaire a la formulation et mise en œuvre des SDLT qui inspireront des stratégies de court et moyen terme.

2.3 Les Défis

Les défis auxquels sont confrontés les pays par rapport a l'intégration efficace comprennent les contraintes de ressources, la difficulté de répondre aux priorités sectorielles en termes de développement, le renforcement des capacités en faveur du développement durable, notamment en ce qui concerne l'intégration de l'environnement naturel et les préoccupations en matière de gestion des ressources, le renforcement des capacités des collectivités locales en vue d'améliorer la prestation de services et la planification durable au niveau local ainsi que la mise en place d'un programme de recherche et de développement cohérent et clairement identifié.

L'on devrait reconnaître les processus de formulation des stratégies de développement durable comme des processus d'apprentissage, qui fournissent des informations sur les progrès, ou l'absence des progrès, vers la durabilité en vue de réviser constructivement le mécanisme et les moyens de réaliser les objectifs (OCDE / PNUD, 2002). À cet égard, ils devraient intégrer des mécanismes de surveillance, de suivi, d'évaluation et de rétroaction, y compris la définition des objectifs réalistes et flexibles. Selon les pays les besoins et capacités nationaux, les pays ont employé différents ensembles d'indicateurs pour surveiller les piliers du développement durable. Presque tous les indicateurs utilisés ont été sélectionnés à partir des indicateurs de développement durable.

La surveillance des dépenses des projets et programmes, un outil clé de surveillance était absent, ce qui constitue un problème majeur non seulement pour la surveillance le DD, mais aussi pour le suivi de toutes les activités dans la sous-région. La réussite de tout programme est tributaire a cela, car il existe manifestation dans de nombreux pays des fuites importantes de ressources lors de la mise en œuvre

des projets et programmes. La surveillance et l'évaluation devraient constituer des processus continus effectués à des points critiques dans la mise en œuvre du projet, non seulement pour assurer que les ressources budgétaires spécifiques prévues pour le projet ou le programme arrivent effectivement à destination mais aussi pour assurer la valeur pour l'argent en termes d'efficacité de dépenses. La surveillance rigide de cet indicateur permettra d'amortir le défi financier qui confronte de nombreux pays par rapport à l'application de l'agenda du développement durable.

2.4 Recommandations

Afin de traiter correctement les questions prioritaires du développement durable et d'assurer les interconnexions des trois piliers, il est besoin de:

- Aider les pays à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies de développement durable qui intègrent les caractéristiques clés des SNDD.
- Veiller à ce que les SNDD résolvent l'équité intergénérationnelle par le développement de stratégies à long terme de 20 à 25 ans à aboutissant à des stratégies de court et à moyen terme,
- Doter les institutions de planification des personnes capables et les rendre indépendants par rapport au processus politique.
- Intégrer les SNDD / PRS dans les processus budgétaires en de générer le soutien budgétaire nécessaire. À cet égard, le rôle de leadership des ministères / agences responsables de la planification et des finances en matière de développement de stratégie et de la mise en œuvre devrait être renforcée.
- Construire des synergies aux niveaux sectoriels lors du développement de stratégies en vue d'assurer une intégration équilibrée des différentes dimensions du développement durable,
- Décentraliser la mise en œuvre en faveur des entités sous-nationales, renforcer les capacités et pourvoir des ressources adéquates pour les agences d'exécution en vue une mise en œuvre effective au niveau local.
- Suivre et évaluer la mise en œuvre afin d'assurer l'apprentissage et l'amélioration continus en matière de développement et de mise en œuvre des stratégies. Cela nécessitera une meilleure collecte des données, en particulier au niveau des collectivités locales
- Créer des plates-formes d'apprentissage en groupe pour le développement des SNDD
- Mettre en place des mécanismes pour la coordination des activités des Ministères, Départements et Agences

3.0 Cadre institutionnel de développement durable dans la sous-région

Tout système a nécessairement besoin des institutions pour fonctionner efficacement. Pour le besoins de ce document, la définition des institutions de gestion du développement durable englobe les modes de comportement, ou des entités relatifs à la fois au développement et a la mise en œuvre du développement durable. Cette définition englobe également des cadres, lois, règlements, conventions, coutumes et pratiques qui façonnent les comportements. Évidemment, le caractère des institutions est en partie responsable des résultats actuels en matière de développement durable.

Depuis sa création en 1975 la CEDEAO a priorisé la promotion de coopération et de développement. Avec la révision du traité en 1993, la communauté privilégie désormais l'approfondissement de l'intégration sociale et économique et le développement de la sous région. La Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernements qui est composé des Chefs d'Etat et des gouvernements des Etats-membres, est le plus haut organe décisionnel. Le Conseil des ministres, qui comprend les ministres chargés des affaires de la CEDEAO, des finances et des affaires étrangères, joue le rôle de Conseil d'administration auprès de la Commission, et se réunit deux fois par an pour rendre compte directement à l'Autorité. La Commission de la CEDEAO comprend un président, un vice-président et sept commissaires qui exercent l'autorité exécutive de la Communauté.

3.1 Cadre institutionnel sous-régional

La CEDEAO a réalisé quelques progrès dans le domaine de paix et sécurité et la libre circulation des citoyens communautaires à l'intérieur de la communauté. Toutefois, la communauté reste confrontée à de nombreux défis dont notamment le manque de synergie entre les différents programmes régionaux et le commerce régional, ce qui constitue une menace pour la situation sécuritaire précaire de la sous région. Ces difficultés, entre autres, ont poussé l'Autorité des Chefs d'Etat et des gouvernements à adopter le programme dit « vision 2020 » en Juin 2007 avec les objectifs suivants:

- Passage d'une "CEDEAO des Etats" à une "CEDEAO des peuples»
- un environnement propice où les populations vivent dans la dignité dans un environnement pacifique où règnent l'état de droit et la bonne gouvernance;
- un espace sans frontières dans la région ouest-africaine

- une région bien intégrée dans le village global et profitant au maximum de la mondialisation.

Le Programme de développement communautaire a été lancé en 2007 comme le principal cadre de développement durable de la communauté dans la mise en œuvre de Vision 2020. Le PDC a pour objectif de matérialiser la stratégie de développement à long terme de la sous-région en un programme d'action intégré et spécifique. Le cadre met l'accent sur dix axes stratégiques privilégiant la coordination et la convergence des programmes d'action régionaux, à savoir:

- intégration financière et monétaire;
- développement humain;
- Recherche et innovation en faveur du développement ;
- politiques communes pour la gestion des ressources naturelles et de l'environnement.
- intégration des personnes;
- coopération entre États membres;
- développement des politiques agricoles et industrielles communes;
- Interconnexion des infrastructures de transport;
- Interconnexion des infrastructures de communication;

- Interconnexion des infrastructures énergétiques;

Les programmes régionaux et sectoriels qu'intègre le CDP comprennent les Documents de Stratégie de Réduction de Pauvreté, des stratégies nationales pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement, les objectifs globaux du NEPAD, le Programme Economique Régional (PER) de l'UEMOA et le Programme pour le développement d'un accord de Partenariat Economique(PAPED).

Lors de l'élaboration du programme, la Communauté a pris en considération les principes de subsidiarité, de collégialité, de cohérence, et de la valorisation de l'expérience régionale en matière de développement économique, un processus a quatre étapes principales: sensibilisation et renforcement des capacités, inventaire des programmes existants, priorisation, planification et évaluation d'impact, et la table ronde des bailleurs. Le processus s'est voulu participatif en sollicitant le concours des acteurs comme la Commission de la CEDEAO, les OIG, les États membres, les organisations régionales et nationales de société civile, le secteur privé, des universités et des partenaires au développement.

Au sein de la Commission de la CEDEAO, le CDP évolue sous la supervision du commissaire à la politique macroéconomique, chargée de la coordination des programmes au sein de la Commission. Il est dirigé par un coordonnateur dont le rôle est d'assurer le flux d'information entre tous les acteurs impliqués dans le processus de CDP. Il y a également le comité technique interne présidé par le Directeur de Cabinet du Président et qui est chargé de formuler des propositions techniques lors de la formulation de la CDP. Ce comité joue un rôle interne de coordination et d'information en informant tous les commissaires des activités en cours de mises en œuvre. Il existe également un organe de concertation régionale composée des principaux acteurs régionaux impliqués dans la formulation de la CDP. Cet organe régional est chargé de la coordination et l'information au niveau régional, de sorte que toutes les activités dans la région sont entreprises de la même perspective. Au niveau national, il y a le Comité national sur les CDP (NC-CDP).

L'ancrage institutionnel de la CDP dans chaque État membre, le Comité national de politique économique (NCEP pour les pays de l'UEMOA) et le Comité national de coordination (CNC pour les non-UEMOA), qui sont responsable de la mise en œuvre au niveau national, sont constamment en contact avec la Commission par l'intermédiaire du Bureau du Coordonnateur.

En plus de la DPC, la CEDEAO a des programmes spécifiques sur l'environnement, l'agriculture, l'énergie et la santé. En 2007, la Commission a créé la Direction de l'Environnement sous le Département de l'Agriculture, de l'Environnement et de l'eau. La Direction a le mandat de formuler et d'appliquer des politiques sur une gamme de questions environnementales. En 2008, la Direction a élaboré un plan de politique et d'action pour l'environnement. Ce plan privilégie le renforcement de la gouvernance environnementale, la promotion de la gestion durable des ressources, la prévention de la pollution et le trafic transfrontalier de déchets nocifs. Le plan privilégie les programmes éducatifs de sensibilisation visant à aider les populations locales à apprécier l'importance de ces nouvelles priorités.

En outre, la CEDEAO a mis en place des programmes et politiques sur la désertification, le changement climatique, la biotechnologie et la biosécurité de gestion forestière. En collaboration avec Africa Monitoring of the Environment and Sustainable Development (AMESD) (AMESD), la Communauté a également pris une initiative visant à renforcer la surveillance des facteurs environnementaux, comme la gestion de l'eau pour les terres cultivées, gestion des réserves et le suivi de la gestion durable des ressources environnementales.

Dans le domaine de l'agriculture, la Commission a élaboré la Politique Agricole Commune de la CEDEAO (ECOWARP) en 2005, comme la version régionale de Comprehensive Africa Agriculture Development Programme CAADP) de l'UA / NEPAD. La politique a sept objectifs: sécurité alimentaire, réduction de la dépendance et renforcement de l'autosuffisance alimentaire, participation

des producteurs dans les marchés, amélioration des conditions de vie grâce à la création d'emplois; intensification des systèmes de production durablement, meilleure protection des économies régionales contre l'instabilité et l'insécurité, et adoption des mécanismes de financement.

En ce qui concerne l'énergie, la Commission a créé en 2000 l'Afrique de l'Ouest Power Pool (WAPP), qui sert de modèle pour un réseau électrique régional qui aura la capacité de quadrupler d'ici 2020 et les programmes de gazoduc de l'Afrique de l'Ouest gazoduc qui vise à transporter le gaz naturel du Nigeria vers le Bénin, le Togo et le Ghana.

En 1987, la CEDEAO a créé l'Organisation de Santé de l'Afrique de l'Ouest (OOAS) en fusionnant la francophone l'Organisation de Coordination et de Coopération Pour la Lutte Contre les Grandes endémies (OCCGE) et l'anglophone West African Health Community (WAHC). L'organisation est une agence spécialisée de la CEDEAO ayant pour mission l'assurance de la meilleure qualité possible et la protection de la santé des populations de la sous-région à travers l'harmonisation des politiques de santé des Etats membres, la mutualisation des ressources, et la coopération au profit d'une lutte collective et stratégique contre les problèmes de santé de la sous-région.

De différents plans stratégiques élaborés par l'organisation ont privilégié l'amélioration qualitative des systèmes de santé, l'appui à l'amélioration des services de santé, l'appui au développement du financement durable de la santé, le développement institutionnel de l'OOAS. Ces plans ont été mis en œuvre grâce à la coordination et l'harmonisation des politiques, des informations sanitaires, développement de la recherche, la promotion et diffusion des meilleures pratiques, le développement des ressources humaines pour la santé, les médicaments et les vaccins, la médecine traditionnelle, la diversification des mécanismes de financement de la santé et les programmes de renforcement des capacités.

En dépit de ces acquis, et malgré les liens verticaux tant au du programme qu'au niveau institutionnel avec le NEPAD et la CEA, il existe des défis Institutionnel qui entravent l'intégration des trois piliers du développement durable. Premièrement, les trois piliers du développement durable sont gérés par plusieurs commissaires. Le Commissaire à l'Agriculture, Environnement et Ressources en Eau gère l'agriculture et traite des questions environnementales comme le changement climatique et la désertification. Le Commissaire au développement humain et genre gère les dossiers sociaux alors que l'exploitation minière relève de la compétence du Commissaire à la politique macroéconomique. Quant aux questions relatives à l'énergie, elles sont placées sous l'autorité du Commissaire aux infrastructures, entre autres. Il existe très peu de preuves de coordination au niveau du programme, même si la Commission se réunit régulièrement.

3.2 Cadres institutionnels nationaux

Avant de Rio, le concept de développement durable n'était pas été opérationnalisé pour assurer l'harmonisation des aspects économiques, sociaux et environnementaux. Par conséquent, de telles stratégies privilégiaient exclusivement la croissance économique au détriment surtout des questions environnementales, ce qui s'est soldé par la dégradation et la surexploitation des ressources naturelles. Après Rio, Rio + 5 et le SMDD, la plupart des pays de la sous-région ont mis en place diverses formes d'institutions tout en renforçant d'autres en vue de faciliter l'élaboration des stratégies de développement durable. Plus précisément, les pays ont mis en place soit des comités pour le développement durable, soit la Commission sur le développement durable ou encore le Secrétariat pour le Développement Durable (CNDD). Ces organes sont censés non seulement mener des actions de sensibilisation sur le développement durable mais aider à intégrer les trois piliers du développement durable dans les stratégies de développement de chaque pays. Les conclusions d'une étude menée par la CEA 2005 sur le CNDD et d'un sondage auprès des 16 pays africains en 2011, font ressortir plusieurs questions relativement aux institutions.

Rôle des CNDD

Selon le rapport de Conseil de la Terre 2000, les rôles des CNDD comprennent:

- Facilitation de la participation ciblée et la coopération entre la société civile et les gouvernements;
- Intégration des dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable ainsi que des politiques et action à de différents échelons de gouvernement;
- Adaptation des accords mondiaux et d'autres conventions internationales, régionales et sous-régionales liés au développement durable;
- Aider les gouvernements dans la prise de décision et de formulation des politiques, et en fournissant des repères nettes sur les outils politiques, les règlements et les indicateurs de développement durable;
- Diffusion de l'information auprès des intervenants pertinents;
- Suivi et évaluation des progrès par rapport à la mise en œuvre de l'agenda du développement durable, y compris l'identification des meilleures pratiques et des jalons

Caractère des CNDD

Les CNDD ont des mandats différents. Certains ont des mandats élargis tandis que d'autres ont des mandats restreints. Selon une enquête de la CEA sur les CNDD dans 16 pays africains, en 2011 environ 30% des pays n'ont pas mandat élargi avec des activités correspondantes qui abordent tous les trois dimensions du développement durable. Environ 43 pourcent sont des entités multisectorielles liées à l'environnement des entités ou des organismes individuels liés à l'environnement tandis que 46 pourcent ont des mandats liés à l'environnement.

En 2005, les pays ayant des mandats élargis et avec activités correspondantes comprenaient le Bénin, la Gambie et le Nigeria. Ceux dont les mandats étaient limités à l'environnement mais qui ont de larges gammes d'activités comprennent le Ghana. Cependant, une enquête récente de 7 pays ouest-africains (Bénin, Burkina Faso, Gambie, Ghana, Mali, Nigeria et Sénégal) a montré que les mandats se sont tous élargis pour inclure de larges mandats et activités. Ces activités privilégient également l'appui à l'intégration des piliers du développement durable.

Emplacement

L'emplacement du CNDD au sein de la structure administrative gouvernementale est une indication de l'influence politique qui pourrait être exercée par l'organisme par rapport aux décisions et actions relatives au développement durable. Le CNDD qui se trouvent soit à la Présidence soit à la Primature considérant ce positionnement stratégique comme assurant la coordination efficace des politiques et des plans. Toutefois, l'enquête sur les 7 pays ouest-africains ne semble confirmer l'existence d'une meilleure coordination et intégration des politiques et des plans dans les CNDD. Selon l'enquête, on pouvait obtenir de meilleurs résultats si les CNDD, les unités de planification et des gouvernements comprenaient le sens et l'objectif réels de l'intégration de stratégies.

En revanche, ceux qui évoluent dans les ministères croient que cela permet d'assurer la continuité et une collaboration efficace avec d'autres ministères sectoriels. Cependant, les rivalités interministérielles représentent une menace réelle pour le fonctionnement efficace de telles CNDD. La continuité des stratégies sera assurée si les unités de planification deviennent des institutions professionnelles indépendantes de la branche exécutive du gouvernement. Les partis politiques identifiables pourraient intégrer les unités de planification. En Afrique de l'Ouest, ce n'est qu'en Gambie que la CNDD évolue à la fois au niveau ministériel et présidentiel.

Représentation au sein des CNDD, décentralisation, participation et collaboration

La représentation au sein des CNDD transcende tous les secteurs clés de l'économie dont l'environnement et des ressources naturelles, des ministères et agences étatiques liés à la planification et aux. En revanche, le secteur privé sous-représenté tandis que des groupes comme les syndicats de travailleurs, de parlementaires, les populations autochtones, les agriculteurs, les femmes et des groupes de jeunes y sont absents.

Selon le Rapport de la CEA, la plupart des CNDD (75%) étaient soit présidé par le Premier ministre, soit le président ou le vice-président. Cette démarche reflète à la fois l'importance accordée à l'institution et le potentiel élevé par rapport à la disponibilité des ressources. En matière de législation relative au développement durable, la plupart des pays estiment que leurs législations cadres sur l'environnement définissent la base juridique pour gérer les questions de développement durable.

La décentralisation se manifeste sous deux formes : création des entités sous-nationales, et décentralisation des structures gouvernementales par le biais des collectivités locales. En revanche, les CNDD ne sont pas forcément décentralisées même si les pays se sont tous dotés des administrations locales décentralisées. Les comités ne siègent dans ces administrations que s'ils y sont représentés. C'est les unités de planification qui pratique le système de gouvernement local.

Au Nigeria, chaque l'État a un ministère / agence chargée de l'Environnement, qui est un point focal dans les 36 États et sur le territoire de la capitale fédérale. Tous les commissaires à l'Environnement au niveau de l'État travaillent en étroite collaboration avec le ministre de l'Environnement, en tant que membres du Conseil national sur l'environnement, avec des partenaires représentant les différents piliers du développement durable. Dans l'ensemble, on peut affirmer que les pays apprécient l'importance de la décentralisation

La coordination se manifeste sous plusieurs dont les Assemblées Générales, des comités, des groupes de travail ou des conseils qui permettent la communication directe. C'est le cas pour le Bénin, la Gambie et le Ghana où les CNDD collaborent en coordonnant les activités avec les différentes agences opérant à tous les niveaux en vue de promouvoir la synergie et d'assurer une prestation efficace. La plupart des pays assurent la coordination par le biais des institutions locales et nationales, et des agences intergouvernementales régionales et sous-régionales, des partenaires au développement bilatéral et multilatéral, y compris les agences onusiennes.

L'étude de la CEA a révélé que la coordination et la collaboration se font principalement par le biais des comités multisectoriels, y compris les CNDD (47 pour cent). La question de coordination se réfère à des unités de planification, vu le constat ci-dessus selon lequel les comités comprennent les CNDD. L'organisation de diverses consultations et des forums de partage de l'information et la participation des partenaires dans les projets et activités seraient plus efficaces dans le contexte d'une entité multisectorielle.

La participation des grands groupes dans l'élaboration et mise en œuvre des politiques est importante et largement reconnue. Toutefois, leur participation à des activités de développement durable aux niveaux national et international, devrait être facilitée par des dispositifs formels ou par d'autres mécanismes et processus appropriés. Par ailleurs, l'usage des stratégies et des outils d'Information, d'Education et de Communication (IEC) peut se révéler fort utile pour rendre l'information accessible à tous les acteurs, y compris le grand public, qui seront alors capables de prendre des et modifier les comportements qui sont propice à la durabilité.

Dans la section précédente nous avons abordé, entre autres, la représentation des grands groupes au sein des CNDD. Il s'agit, dans cette section d'analyser le degré de leur participation aux activités de

développement durable et le rôle des gouvernements par rapport à ce processus. Les pays n'ont pas de stratégies spécifiques pour la participation des acteurs, mais cela a essentiellement été institutionnalisé par l'incorporation dans les stratégies nationales ou sectorielles, ou comme une question de pratique courante.

Outils et approches de l'intégration

L'intégration des trois dimensions du développement durable grâce à des liens horizontaux (différents secteurs) et verticaux (différents niveaux) est une fonction clé des CNDD. Les pays déploient de différentes combinaisons d'outils et d'approches pour réaliser l'intégration. La plupart le font en organisant de différents types de consultations (50 pour cent), suivie par l'usage des outils et des approches liés à l'environnement. Il est à noter toutefois que seul le Ghana et le Bénin déclarent déployer les EES comme outil d'intégration. Des outils d'évaluation environnementale (EES et EIE) sont utilisés pour intégrer l'environnement, et dans une certaine mesure, les préoccupations sociales respectivement au niveau stratégique et des projets. Dans la section sur les stratégies, nous avons souligné que la tâche la plus difficile qui confronte les pays est l'intégration et nous avons avancé des recommandations ainsi qu'un encadre affichant un modèle d'intégration.

Contraintes de financement et autres

De toute évidence, le financement représente un facteur contraignant non seulement pour le fonctionnement efficace des CNDD, mais aussi pour la mise en œuvre du programme de développement durable en Afrique. Le positionnement des CNDD sous une autorité de haut niveau (Présidence / primature) ne garantit pas automatiquement un financement adéquat. La disponibilité adéquate des fonds est déterminée en partie par d'autres facteurs, par la situation économique du pays et par la priorité accordée aux activités en cours de mise en œuvre. Selon l'étude de la CEA, tous les pays ont cité l'insuffisance des capacités institutionnelles, de financement et des ressources humaines comme des contraintes dans le processus de mise en œuvre, un constat qui a été corroboré par l'enquête et des rapports. Ces contraintes ont bloqué les progrès réalisés, voire érodé les acquis.

Conclusions

À des degrés divers, les pays africains ont réalisé des progrès par rapport à la création des institutions, la mise en place des politiques, des stratégies, des mécanismes de coordination et de collaboration ainsi que d'autres processus pertinents visant à faciliter la mise en œuvre de l'agenda de développement durable. Cependant, ces institutions sont loin de remplir pleinement le rôle des CNDD, et beaucoup reste à faire pour les renforcer, et surtout pour éliminer le biais au profit de l'environnement et aborder les trois dimensions de développement durable d'une manière holistique et intégrée. Elles sont dues à des contraintes décrites ci-dessus. Ci-dessous quelques recommandations et démarches pour des CNDD efficaces.

Recommandations et perspectives

Les pays ont soulevé un large éventail de questions et ont formulé des propositions par rapport aux perspectives. Dans l'étude de la CEA, les pays ont avancé des propositions relatives à la façon d'atteindre des CNDD performantes. Ces propositions comprennent le renforcement des capacités institutionnelles (y compris la fourniture de ressources), le développement et la mise en œuvre des politiques, stratégies, plans et la législation liés au développement durable, et de l'intensification des campagnes de sensibilisation et d'éducation, le renforcement des mécanismes de coordination et de collaboration; l'accélération et l'approfondissement de la démocratisation et de la décentralisation, et l'adoption des approches intégratives et synergiques.

D'autres propositions issues de notre sondage et des documents misent sur l'intégration des trois dimensions du développement durable dans la formulation et la mise en œuvre des stratégies, programmes et plans, et, la création des CNDD favorables à l'intégration des aspects environnementaux, sociaux, culturels et économiques dans le processus décisionnel; le renforcement de coopération et de coordination entre des secteurs et institutions, et renforcement de la participation des grands groupes.

Outre ces propositions, les recommandations suivantes sont formulées pour améliorer l'efficacité de la mise en œuvre. Elles comprennent:

- La CEA, la CEDEAO, la BAD et d'autres partenaires devraient collaborer et coordonner les actions en vue d'aider les pays à renforcer leurs CNDD
- L'on devrait aider les pays à définir ou à renforcer des politiques et stratégies de développement durable répondent à leurs priorités et qui comprennent des plans d'investissement qui pourvoient à des contraintes de ressources.
- L'on devrait également aider les pays à identifier et à établir des mécanismes de financement innovant en vue de compléter les fonds du gouvernement et des bailleurs.
- L'on devrait aider les pays à adopter ou à améliorer l'usage et l'application des approches et outils intégratifs.
- présentation des rapports réguliers par les États membres auprès de l'Afrique-CDD par l'intermédiaire de la CEA ; évocation des dossiers liés aux CNDD lors des réunions de l'Afrique-CSD réunions afin d'assurer une analyse appropriée des aspects institutionnels de la mise en œuvre.
- Par ailleurs, l'on devrait encourager des forums d'échange d'expériences CNDD, l'échange d'information et de réseautage.
- renforcement de coordination et collaboration interinstitutionnelles dans la mise en œuvre et le suivi de grands accords mondiaux et régionaux relatifs au développement durable.
- Les bureaux sous-régionaux de la CEA (CEA-BSR), les Communautés économiques régionales (CER) et les partenaires œuvrant au niveau sous-régional devraient être plus engagés dans la promotion de la mise en œuvre et de suivi. A cet effet, les capacités de la CEA et les CER-SROSS devraient être renforcés afin qu'elles contribuent efficacement au processus de mise en œuvre.

4,0 Mesures concrètes prises soulignant les meilleures pratiques, les progrès réalisés, les réalisations, les défis et les contraintes

Les pays de la sous-région ont mené plusieurs actions visant à assurer un développement durable et ces actions affichent des résultats positifs bien que marginal. Plus précisément, tous les pays ont adopté des plans d'action environnementaux qui sont en cours de mise en œuvre, ainsi que des stratégies visant à résoudre les problèmes de la dégradation des terres et la désertification, la biodiversité et le climat, la stabilisation économique et l'amélioration de la vie sociale. Certains pays ont également adopté la gestion intégrée des ressources et des plans de gestion intégrée des zones côtières. Des textes ont également été promulgués en vue de régir la mise en œuvre des stratégies et des plans respectifs. L'éducation et la sensibilisation ainsi que des programmes de renforcement institutionnel sont continuellement en cours de mise en œuvre

Dans le domaine de la planification environnementale, les pays ont institutionnalisé et mettent en œuvre des programmes d'évaluation de l'impact environnemental (EIE), d'évaluation environnementale stratégique et des programmes de systèmes informatisés de l'environnement. Des préparatifs sont bien avancés permettant à certains pays de lancer la mise en œuvre de la Comptabilité des Ressources Naturelles et de se servir des instruments économiques en vue favoriser les progrès vers la gestion durable des ressources. En outre, les pays mettent en œuvre des services climatologiques comme les services de vulgarisation pour l'agriculture, les réseaux d'observation pour la planification et la gestion des ressources en eau et des installations météorologiques pour la planification de nombreuses activités économiques.

Des programmes de gestion des ressources naturelles au niveau communautaire sont de plus en plus adoptés en vue de promouvoir la gestion durable des ressources forestières et de biodiversité. Pour cela, il faut assurer la pleine participation des communautés à la planification et gestion des ressources naturelles dont ils tirent leur subsistance. Par ailleurs, certaines initiatives visant à promouvoir le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques forestières ont, dans une certaine mesure, été prises dans le cadre de la Convention sur la Diversité Biologique. En reconnaissance du caractère transfrontalier des ressources environnementales, les pays adoptent de plus en plus et appliquent des approches et initiatives régionales par rapport à la gestion des ressources. Les Organismes de Bassin, qui ont été formés mettent en œuvre des programmes d'envergure transfrontalière.

Dans le domaine du changement climatique, les centres des services climatologiques ont été créés. Les stratégies d'atténuation et d'adaptation à la variabilité du climat ont été adoptées. Dans une tentative pour améliorer la qualité de l'air, le Réseau d'impact de la pollution atmosphérique pour l'Afrique (APINA) a été formé en 1997 afin d'assurer un cadre coordonné pour résoudre les problèmes de la région en matière de pollution aérienne. De nombreux pays de la CEDEAO ont également réalisé de progrès considérables pour remplir leur engagement relativement à la Déclaration de Dakar interdisant l'essence au plomb d'ici la fin de 2005. Dans le cadre de l'initiative environnementale du NEPAD, les programmes privilégiant les questions environnementales prioritaires en Afrique ont été élaborés pour renforcer la dimension régionale de mise en œuvre et assurer une approche coordonnée par rapport à la résolution des problèmes environnementaux.

Les pays de la CEDEAO sont signataires des accords multilatéraux sur l'environnement comme la Convention sur le Commerce International des espèces menacées, la Convention des Nations Unies de lutte contre la sécheresse et la désertification (UNCCD), la Convention sur la Diversité Biologique et la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique et les Protocoles respectifs. La version révisée de la Convention Africaine sur la Conservation de la Nature et des Ressources Naturelles de 1968 a été adoptée à Maputo en 2003. La Convention d'Abidjan sur la protection et le développement des milieux marins et côtiers des États d'Afrique de l'Ouest et Centrale a également été adoptée par la quasi majorité des pays. Les pays, qui s'acquittent de leurs obligations de rapports au titre des différentes conventions, sont à divers stades de mise en œuvre de leurs stratégies et plans d'action respectifs. Les détails des stratégies nationales spécifiques en matière de développement durable sont évoqués dans la section 2. Dans les prochaines sous-sections, nous fournirons plus de détails sur les progrès réalisés par rapport aux 3 piliers du développement durable.

4.1 Bilan économique

Au lendemain de la décolonisation, de nombreux pays africains ont adopté des plans nationaux de développement qui privilégiaient l'Etat comme moteur de croissance dans les années 1960 et au début des années 1970. C'est une période très significative en termes de l'amélioration du développement dans les pays africains. Bon nombre des indicateurs de développement en matière d'agriculture, de fabrication, d'investissement, d'épargne, d'exportations et importations étaient favorables. Toutefois, la situation s'est détériorée à la fin des années 1970 et au début des années 1980. La plupart des économies ouest-africaines ont enregistré de mauvais résultats essentiellement en raison des prix élevés du pétrole et de la mauvaise gouvernance.

La médiocrité des bilans économiques du milieu des années 1970 et au début des années 1980 a conduit à l'élaboration des programmes d'ajustement comme la libéralisation des échanges et des paiements, de généreux incitatifs pour l'extraction des ressources naturelles, la privatisation, des licenciements, suppression des subventions sur les services sociaux comme l'enseignement, la santé et les services publics. Les pauvres ont été durement touchés tandis que la fuite des ressources humaines qualifiées et de ressources financières hors de l'Afrique s'est accélérée. Les frustrations découlant de l'absence de responsabilité et de et le progrès ont poussé de nombreux dirigeants politiques à recourir à la recherche de rente (Tutu et al, 1993).

Même si les économies de nombreux pays d'Afrique de l'ouest connaissent une relance depuis les années 1990, les gains réalisés sont très fragiles en raison du faible taux de l'épargne intérieure et de la vulnérabilité de la sous-région face aux chocs extérieurs (CEA, 2001a). Cette situation est également dû à des investissements insuffisants dans la modernisation de l'agriculture et dans le développement de la chaîne de valeur agricole. Au cours des 20 dernières années (1990-2010), tous les pays ouest-africains ont généralement enregistré des progrès modestes par rapport au taux annuel moyen de croissance réelle du PIB.

Table 4.1: Trends in real GDP by country, 1985-2010

pays	1985	1990	1995	2000	2005	2009
Benin	7.5	3.2	4.6	5.8	2.9	3.8
Burkina Faso	8.5	-0.6	5.7	1.8	6.4	3.5
Cap Vert	7.9	0.7	7.5	6.6	11.9	3.6
Ghana	5.1	3.3	4.1	3.7	5.9	4.7
Guinee		4.3	4.6	1.9	3.0	-0.3
Gambie	-0.8	3.6	0.9	5.5	-0.9	6.2

Guinée Bissau	4.2	6.1	4.4	7.5	4.3	3.0
Liberia	-0.8	-51.0	-4.3	25.7	5.3	4.6
Mali	-11.4	-1.9	6.2	3.2	6.1	4.5
Niger	7.7	-1.3	2.6	-1.4	4.5	-1.2
Nigeria	9.7	8.2	2.5	5.4	5.4	7.0
Senegal	3.3	-0.7	5.4	3.2	5.6	2.2
Sierra Leone	-5.3	3.4	-8.0	3.8	7.2	3.2
Togo	5.6	-0.2	7.8	-0.8	1.2	3.2
Cote D'ivoire	4.5	-1.1	7.1	-3.7	1.3	3.8

Source: indicateurs de développement mondial de la Banque Mondiale

Le taux moyen annuel de croissance réel du PIB est d'environ 5% pour la sous-région. Le Nigeria (5,2), le Cap-Vert (5,9%), le Burkina Faso (5,6%), le Ghana (5,0%) et la Guinée Bissau (5,0%) ont enregistré des taux de croissance annuel moyen du PIB les plus élevés. Le Togo, la Sierra Leone et le Libéria semblent ont affiché les plus mauvais résultats en termes de taux de croissance annuel moyen au cours de la période. En règle générale, de 1990 à 2010, 10 des 15 pays de la CEDEAO ont atteint un taux de croissance moyen réel du PIB de moins de 5 pour cent par an. Seuls 5 pays ont atteint un taux de croissance réelle moyenne annuelle du PIB égal ou supérieur à 5 pour cent au cours de cette période. Malgré ces succès, les pays ouest-africains doivent toujours engendrer et maintenir la croissance pendant une longue période, ce qui constitue un défis majeur.

La désagrégation de la croissance par décennies (1990-1999 et 2000-2010) montre que les pays comme le Burkina Faso, le Ghana, le Cap Vert, la Guinée, la Gambie, le Libéria, le Niger, le Nigéria, le Sénégal, la Sierra Leone et le Togo ont amélioré leur taux global de croissance annuelle moyenne dans les années 2000 (2000-2010) par rapport aux années 1990 (1990-1999) tandis que pour des pays comme la Guinée Bissau, le Bénin, le Mali et le Libéria, le taux global de croissance annuelle moyenne pour les deux périodes a diminué. La plus forte baisse de croissance pour la période a été enregistrée par le Libéria.

La performance du Nigeria, qui est supérieure à la moyenne, pouvaient être attribuable aux retombés des réformes menées dans les années 1990 qui ont abouti a la diversification de l'économie de la dépendance du pétrole et à une meilleure gouvernance émanant de la concurrence entre les Etats. En général, la croissance en Afrique de l'Ouest au cours des deux dernières décennies est attribuable à la stabilité politique et a la forte demande mondiale pour des matières premières clés provenant de la sous-région ouest-africaine notamment le pétrole, les minéraux et les cultures de rente comme le cacao.

Malgré la hausse continue des prix moyens des ressources minérales, en particulier l'or, au cours des deux dernières décennies, les pays n'ont pas profité pleinement de cette hausse. L'exploitation des ressources minérales dans la sous-région est tellement couteuse que la plupart des bénéfices accrues à des entreprises étrangères qui les exploitent, étant donné que les entreprises autochtones ne disposent ni du capital ni de l'expertise. Selon une étude, sur un montant de trois milliards de dollars américains provenant de l'exploitation minière d'or en 2009 au Ghana, seulement 22% ont été injectés dans l'économie ghanéenne. Pourtant, le coût environnemental et social s'élève à près de 22% (Tutu, 2011).

L'exploration pétrolière et gazière au Nigeria ne s'est pas amélioré le bien-être de la plupart des citoyens du pays. En effet, même les populations de Benin State et de Rivers State où la ressource est abondamment exploitée n'en bénéficient guère, ce qui provoque sans cesse des soulèvements dans la région. Il existe des cas pareils dans presque tous les pays de la CEDEAO. dans une certaine mesure, l'incapacité des pays a assurer la transition de cette faible participation des populations locales dans les secteurs clés de l'économie, et la surconcentration dans le pilier économique du développement durable

reflètent non seulement l'incapacité des pays à formuler et appliquer des stratégies intégrées mais aussi souligne la nécessité de développer et de mettre en œuvre des stratégies de développement durable crédibles par l'intégration appropriée des questions sociales et environnementales dans les stratégies de développement qui sont principalement d'ordre économique. Ces stratégies devraient inclure la renégociation des contrats et l'élaboration de codes pour 'assurer que les pays profitent durablement du secteur minier.

L'épargne moyenne dans la sous-région au cours des deux dernières décennies a baissé, ce qui a eu un impact significatif sur l'investissement. L'épargne intérieure brute (EIB) comme un pourcentage du PIB qui était en moyenne de 4,7 pour cent entre 1990 et 2000 pour la sous-région a baissé à 1 pour cent entre 2000 et 2010. La performance moyenne sous-régionale était d'environ 2,8 pour cent entre 1990 et 2010. La Guinée Bissau, la Gambie, le Sénégal, le Ghana et la Guinée ont maintenu un taux d'épargne égal a plus de 7 pourcent du PIB entre 1990 et 2010 tandis que le Cap-Vert et la Sierra Leone ont enregistré un taux d'épargne négatif par rapport au PIB au cours de la même période (tableau 4.2).

Table 4.2: Trends in GDS and GCF as percent of GDP by country, 1985-2010

Pays	Epargne Interieur brute (% de PIB)						capital Formee Brute (% de BIP)					
	1985	1990	1995	2000	2005	2009	1985	1990	1995	2000	2005	2009
Benin	-4.1	2.2	6.7	6.0	6.9	10.7	8.9	14.2	19.6	18.9	19.6	25.0
Burkina Faso	1.8	5.4	11.5	0.6	4.8		23.0	18.9	23.9	16.8	20.5	
Cap-Vert		-8.1	2.4	-14.2	4.4	12.0		22.9	42.4	19.7	37.3	53.8
Ghana	6.6	5.5	11.6	5.6	3.7	8.7	9.6	14.4	20.0	24.0	29.0	19.6
Guinée		22.2	18.0	15.4	18.3	16.9		24.5	21.4	19.7	19.5	21.6
Gambie	5.0	10.7	-3.9	8.5	4.0	6.3	15.1	22.3	20.2	17.4	26.8	25.9
Guinée Bissau	-12.9	2.8	-1.2	-8.5			35.1	29.9	22.3	11.3		
Liberia	-0.3				2.4						16.4	
Mali	-11.4	6.4	7.8	12.0	11.0		15.8	23.0	22.9	24.6	22.6	
Niger	0.6	1.2	0.2	3.5	13.4		12.7	8.1	7.3	11.4	22.6	
Sénégal	5.8	2.4	7.2	11.2	14.1	8.0	17.2	9.1	13.6	20.5	29.7	27.9
Sierra Leone	9.1	8.7	-2.3	-14.3	4.1	2.3	10.9	10.0	5.6	6.9	17.0	15.1
Togo	7.9	14.7	11.2	-2.2	1.5		16.6	26.6	16.1	17.8	18.4	
Cote	27.3	11.3	22.9	17.9	17.2	19.4	13.0	6.7	15.6	10.8	9.7	11.4

Source: Source: indices de développement mondial de la Banque Mondiale

Les faibles taux d'épargne dans la sous région pourraient être partiellement attribués aux faibles revenus des populations. Dans le cas du Libéria et de la Sierra Leone, les efforts de reconstruction post-guerre pourraient expliquer ces faibles taux d'épargne. Il ne fait aucun doute que la soutenances d'un pays est nécessairement fondée sur les épargnes. Or, avec des taux d'épargne extrêmement faibles, la majeure partie des investissements proviennent des bailleurs, une option qui n'est guère durable. La formation brute de capital non seulement se révèle constamment supérieur au GDS mais aussi a augmenté légèrement au cours de la période a l'exception de quelques pays comme le Burkina Faso et le Cap-Vert, ou des fluctuations ont été constatées. La supériorité continue du CBF par rapport au DGS est en raison des l'afflux des fonds des bailleurs.

Table 4.3: Evolutions des IED et des AOD nationaux, 1985-2010

Pays	IED, afflux net (% de PIB)						AOD (% de PIB)					
	1985	1990	1995	2000	2005	2009	1985	1990	1995	2000	2005	2009
Benin	0.0	3.4	0.7	2.6	1.2	1.4	20.2	30.3	20.7	18.0	15.2	21.5
Burkina Faso	-0.1	0.0	0.4	0.9	1.0	2.1	37.4	34.0	34.6	13.1	23.7	26.7
Cap Vert		0.1	5.3	6.3	8.0	7.7	0.0	59.2	40.1	29.7	29.0	22.1
Ghana	0.1	0.3	1.6	3.3	1.4	6.4	20.0	26.4	19.9	17.4	21.1	20.0
Guinée		0.7	0.0	0.3	3.6	1.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Gambie	-0.2	4.5	2.0		11.3	5.4	52.1	51.0	17.6	17.9	14.3	22.4
Guinée Bissau	1.0	0.8	0.0	0.3	1.5	1.7	102.8	109.9	70.6	66.4	38.0	62.9
Liberia	-1.7	58.6	3.4	3.7	15.6	24.9	15.7	40.8	133.8	18.2	58.4	89.0
Mali	0.2	0.2	4.5	3.4	4.2	1.2	78.7	47.5	37.3	19.6	25.6	25.5
Niger	-0.7	1.6	0.4	0.5	1.3	13.7	58.9	40.5	22.9	18.5	28.4	18.7
Nigeria	1.7	2.1	3.8	2.5	4.4	3.3	0.3	1.1	0.7	0.5	12.1	2.2
Sénégal	-0.5	1.0	0.6	1.3	0.5	1.6	25.3	36.6	22.2	14.9	14.2	15.6
Sierra Leone	-3.6	5.0	0.8	6.1	6.7	3.8	17.9	9.2	35.5	44.9	33.0	30.3
Togo	2.1	1.1	2.0	3.2	3.7	1.8	32.3	38.4	23.9	8.5	6.8	30.2
Cote D'ivoire	0.4	0.4	1.9	2.3	1.9	1.7	4.5	13.1	17.4	5.5	1.1	20.9

Source: Source: indices de développement mondial de la Banque Mondiale

Au fil des années l'investissement étranger direct (IED) a servi d'un puissant outil de croissance économique dans la sous-région. Par conséquent de nombreux gouvernements ont adopté des politiques visant à attirer les IED. Du coup, l'on a assisté à une augmentation des IED en direction de la sous-région au cours des deux dernières décennies (voir Tableau 4.3). Les IED ont atteint en moyenne 3.7% des PIB entre 1990 et 2010. Une désagrégation des chiffres montre que la décennie 2000 a enregistré une hausse par rapport à celle de 1990. Entre 1990 et 2000, les IED ont atteint en moyenne 2.3 % du PIB tandis que le pourcentage de la période 2000-2010 a doublé pour atteindre 5.2%. Le Liberia, le Cap-Vert et la Gambie sont les plus grands bénéficiaires des IED avec comme paramètre le rapport IED-PIB. Le Burkina Faso, la Guinée Bissau, le Niger et le Sénégal ont attiré moins des IED, à en croire leurs rapports IED-PIB entre 1990 et 2010, qui s'élève en moyenne à 2 pourcent

Une observation importante : les IDE dans la sous région privilégient l'exploitation des ressources naturelles de la sous-région avec peu de souci pour la valeur ajoutée des ressources créant ainsi très peu d'emplois et de revenus pour la majorité des citoyens. A titre d'exemple, plus que 60 pour cent de l'IED au Ghana entre 1990 à 2000 est allé au secteur minier, et plus particulièrement l'or. Toutefois, l'apport du secteur minier au PIB n'a jamais été supérieur à 5 pour cent (Aryeetey, Twerefou et Baffour, 2002). Ces tendances ne peuvent ni favoriser le développement durable ni aider les pays à réussir la transition à l'économie verte.

L'Aide publique au développement (APD) a presque stagné au cours des années 1990 et a même enregistré une légère baisse dans les années 2000. Pour la période 1990 à 2000, l'APD constituait environ 0,3 pourcent en moyenne du PIB tandis que des données désagrégées montrent que la moyenne pour la période 1990-2000 qui était de 0,3, a baissé à environ 0,2 dans la décennie suivante (2000-2010). La Guinée Bissau et le Libéria semblent avoir plus bénéficié en termes du rapport ODI-PIB alors que le Togo est le moindre favorisé.

Table 4.4: évolution de la balance de paiement extérieur sur les biens et services et la balance de comptes courant des pays, 1985-2010

Pays	balance externe sur des biens et services (% de PIB)						Current account balance (% de PIB)					
	1985	1990	1995	2000	2005	2009	1985	1990	1995	2000	2005	2009
Benin	-13.0	-12.0	-12.9	-12.9	-12.6	-14.3	-3.7	-1.0	-8.3	-3.6	-5.3	
Burkina Faso	-21.1	-13.5	-12.5	-16.1	-15.6		-4.1	-2.5		-12.2	-11.7	
Cap-Vert		-31.0	-40.0	-33.9	-32.9	-41.8		-1.1	-12.6	-10.9	-4.1	-9.9
Ghana	-2.9	-9.0	-8.4	-18.4	-25.3	-10.8	-3.0	-3.8	-2.2	-7.8	-10.3	-4.6
Guinée		-2.4	-3.4	-4.3	-1.3	-4.7		-7.6	-5.9	-4.5		-9.8
Gambie	-10.1	-11.7	-24.1	-8.9	-22.8	-19.7	3.4	45.6	84.3	123.0	161.7	192.7
Guinée Bissau	-48.0	-27.1	-23.5	-19.8			-52.7	-18.6	-13.9		-1.8	
Liberia	6.6			-4.5	-14.0		6.0				-34.6	-31.6
Mali	-27.2	-16.6	-15.1	-12.6	-11.7		-16.0	-9.1	-11.5	-10.5	-8.3	
Niger	-12.1	-6.9	-7.2	-7.9	-9.2		-4.4	-9.5	-8.1	-5.8	-9.1	
Nigeria	3.7	14.6	2.1	21.9	15.5	8.7	9.2	17.5	-9.2	16.2	32.5	12.5
Sénégal	-11.4	-6.8	-6.5	-9.3	-15.6	-19.9	-12.1	-6.4	-5.0	-7.1	-7.8	
Sierra Leone	-1.8	-1.3	-7.9	-21.2	-12.9	-12.8	0.3	-10.7	-13.6	-17.7	-8.5	-9.9
Togo	-8.7	-11.9	-5.0	-20.0	-16.9		-3.6	-5.2	-9.3	-10.5	-9.7	
Cote D'ivoire	14.4	4.6	7.3	7.1	7.5	8.1	1.0	-11.2	-4.5	-2.3	0.2	7.2

Source: Source: indices de développement mondial de la Banque Mondiale

Il faut noter que les programmes d'ajustement mis en œuvre au cours des 3 dernières décennies ne sont par parvenus à combler les déficits de balance des paiements qui narguent la sous région, bien au contraire. La balance externe moyenne des biens et services exprimée en pourcentage du PIB qui était en déficit de 12,7 pourcent pour la période 1990 -2000, s'est détérioré dans la décennie suivante (2000-2010) pour atteindre environ 17,8 pour cent. Détérioration de la balance commerciale dans les années 2000 pourrait être attribuée à aux crises alimentaire et énergétique mondiales ainsi qu'aux crises financières qui ont conduit à l'augmentation de la demande mondiale pour ces produits, et inéluctablement, a la hausse des prix. Par ailleurs, l'accent sur l'exportation de produits primaires, n'a pas favorisé la valeur ajoutée et la hausse des prix pour les producteurs. En outre, le dumping des marchandises en notamment des pays asiatiques a non seulement rendu les industries locales non compétitives mais aussi a contribué à l'aggravation de l'équilibre des échanges.

Étonnamment, les cultures d'exportations constituent un pourcentage négligeable du PIB. Par exemple, le cacao ne constituent qu'environ 14 pour cent du PIB en Côte d'Ivoire et de 5,5 pourcent au Ghana. Le coton ne représentait qu'environ 7 pourcent du PIB du Mali, 6 pourcent au Bénin et 6 pour cent au Tchad en 2008. Le fait de privilégier les cultures d'exportation au détriment des cultures autochtones pourraient également constituer un facteur contributif à la pauvreté extrême dans la sous région. Pour résoudre de nombreux problèmes liés à la pauvreté qui existent dans la sous-région, il faut absolument ajouter de la valeur aux produits primaires en vue d'améliorer les termes d'échange et influencer positivement sur la balance commerciale.

Des tendances similaires sont à constater dans la balance des comptes courants. Le solde du compte courant exprimé en pourcentage du PIB a enregistré un excédent d'environ 0,2 pourcent au cours de la période 1990-2000, avant de s'améliorer nettement d'environ 4,2 pourcent entre 2000 et 2010. Il existe quelques variations dans la sous-région étant donné que les pays producteurs de pétrole comme le Nigeria ont enregistré une amélioration dans le déficit du compte courant tandis que les pays non producteurs connaissent expérience des déficits du compte courant aggravés par la hausse de pris du

pétrole.

La transformation structurelle est destinée à améliorer la qualité de vie des populations par la hausse de la productivité dans le secteur agricole, le transfert de main-d'œuvre aux secteurs plus rémunérateurs de fabrication et de services. Cette stratégie permettra la création des revenus plus élevés, de l'emploi et de la demande de la chaîne de valeur des produits des autres secteurs. Ainsi, on s'attend à la fois à une importance réduite du secteur agricole et inversement, à une importance accrue des fabriques et des services avec une hausse correspondante des revenus et une baisse significative des niveaux de pauvreté. Toutefois, le ce transformation en cours dans la plupart des pays de la sous région actuellement est peu susceptible de favoriser le développement durable. En moyenne, les PIB des économies ouest-africaines comprennent un pourcentage élevé de services (43 pour cent), suivie par l'industrie (21 pourcent) et l'agriculture (34 pourcent), ce qui théoriquement constitue une indication que la sous-région évolue dans la bonne direction.

Toutefois, le sous secteur industriel, qui représente une composante importante du processus de transformation, est peu conséquent, ne représentant qu'environ 4 pourcent du PIB. Le chômage des jeunes et des diplômés constitue un défi majeur pour la plupart des gouvernements tandis que la productivité stagne et le secteur informel est en expansion 'horizontale en particulier dans le commerce des produits importés sans aucune valeur ajoutée. Ensemble, la contraction du secteur agricole et la diminution ou, au mieux, la stagnation du secteur industriel sont des indicateurs d'un processus pseudo-transformationnel qui doit être soumis à une évaluation détaillée en termes de son impact global sur la croissance et sur la pauvreté.

La dette extérieure reste un défi majeur auquel sont confrontés les pays de la sous-région ouest africaine notamment en raison des balances commerciales négatives, de l'indiscipline fiscale qui a entraîné d'énormes déficits budgétaires et l'incapacité de nombreux gouvernements à mobiliser des recettes provenant de sources internes.

Table 4.5: Montant de dettes nationales externes exprimées en pourcentage du PNB, 1985-2010

Pays	1985	1990	1995	2000	2005	2009
Benin	88.3	62.1	71.2	62.0	36.1	16.1
Burkina Faso	33.1	26.9	53.6	54.6	36.9	22.9
Cap-Vert		39.3	44.1	60.9	49.2	47.2
Ghana	50.7	64.7	86.9	126.6	63.6	37.3
Guinee		98.4	90.0	101.0	108.9	48.3
Gambie	112.5	126.7	113.0	120.7	160.2	75.3
Guinea Bissau	200.2	297.7	379.4	466.5	349.5	253.2
Liberia	154.8			723.0	939.7	257.5
Mali	113.1	102.6	122.3	123.7	63.9	29.6
Niger	87.5	72.5	87.6	95.9	59.4	18.8
Nigeria	68.1	130.7	131.7	77.9	22.3	5.1
Senegal	90.3	68.0	82.9	78.7	45.1	27.1
Sierra Leone	85.4	202.9	149.0	193.1	130.9	23.4
Togo	128.9	80.1	116.7	110.0	81.0	57.5
Cote D'ivoire	153.4	187.3	188.7	124.9	76.2	53.0

Source: Source: indices de développement mondial de la Banque Mondiale

Globalement la dette extérieure exprimée en pourcentage du revenu national brut (RNB) est en

moyenne de 131,3 pourcent entre 1990 et 2010 ce qui semble déchoir l'espoir placé dans l'initiative Pays Pauvres Très Endettés comme un moyen de réduire significativement la dette des pays ouest-africains. La dette extérieure exprimée en pourcentage du RNB s'est légèrement améliorée, passant d'environ 134,0 en moyenne entre 1990 et 2000 à environ 128,7 pour cent entre 2000 et 2010. Les pays comme la Guinée Bissau et le Libéria ont accumulé d'énormes dette extérieures en utilisant le rapport dette extérieure-RNB moyen comme critère au cours des deux dernières décennies alors que le Burkina et le Nigeria semblent réaliser des progrès avec une dette extérieure moyenne d'environ 41,2 pourcent du PIB au cours de la période 1990-2010 (tableau 5.5).

4.2 Bilan social

Un des piliers importants du développement durable est la durabilité sociale qui aborde les questions de bien-être social et de qualité de vie. Pour évaluer les progrès par rapport à ce pilier, nous privilégions les indicateurs de développement social et humain comme la mortalité infantile, l'espérance de vie à la naissance, la mortalité maternelle, le taux de prévalence de la tuberculose, des cas de paludisme répertoriés, le taux de croissance démographique, le taux global de fécondité, le taux d'urbanisation, la pauvreté, l'accès amélioré à l'assainissement et à l'eau, taux de scolarisation et de chômage.

Table 4.6: Taux nationaux de croissance démographique, 1985-2009

Pays	Croissance démographique total (annuelle)						Croissance de population urbaine (annuelle)					
	1985	1990	1995	2000	2005	2009	1985	1990	1995	2000	2005	2009
Benin	2.5	2.8	2.8	3	3.4	3.4	8.3	5	4.5	4.8	5.3	5.5
Burkina Faso	2.9	3.3	3.4	3.1	3.3	3.1	5.2	5.4	4.6	3.9	4.2	4.1
Cap-Vert	2.1	2.3	2.2	1.8	1.6	1.4	7.3	8.1	4.2	3.6	3	2.6
Ghana	3.3	2.8	2.7	2.4	2.2	2.1	4.3	4.7	4.6	4.2	3.8	3.5
Gambie	3.4	3.7	4	3.8	3.5	3	6.3	6.5	6.8	6.3	5.7	4.8
Guinee	2.7	3.6	3.4	1.9	2	2.4	5	4.6	4.4	2.9	3.2	3.8
Guinee Bissau	1.7	2.4	2.5	2.3	2.4	2.2	6.2	6.6	3.8	2.1	2.4	2.5
Liberia	1.8	-2	1.7	6.4	3.3	4.2	3.5	-1	7.1	6	5.2	
Niger	2.8	3.1	3.3	3.4	3.6	3.9	4.4	4.2	3.9	3.9	3.7	4.4
Nigeria	2.6	2.6	2.5	2.4	2.4	2.3	2.6	2.6	2.5	2.4	2.4	2.3
Senegal	2.9	2.9	2.7	2.6	2.6	2.6	3.8	3.6	3.1	3	3.1	3.2
Sierra Leone	2.4	1.3	-0.4	2.5	3.6	2.4	4	2	0.3	3.2	4.3	3.3
Togo	3.7	2.8	2.8	3.2	2.5	2.4	5.5	4.7	4.7	5	4.2	
Mali	1.8	1.9	2.7	2.9	3.1	3	4.3	4	3.7	3.8	4.1	
Cote D'ivoire	3.9	3.4	2.9	2.1	1.6	1.9	4.7	4.1	3.8	3.0	3.0	3.2

Source: Source: indices de développement mondial de la Banque Mondiale

La croissance démographique dans la sous-région, qui pourrait être classifiée de rapide, représente un défi par rapport au développement durable. La croissance totale moyenne de la population de la sous-région est d'environ 2,8 pour cent, ce qui est beaucoup plus élevé que les autres sous-régions du continent. Des pays comme le Bénin, le Burkina Faso, la Gambie, le Libéria et le Niger ont enregistré des taux annuels moyens de croissance démographique de plus de 3 pour cent au cours des deux dernières décennies. Seul le Cap-Vert a enregistré un taux de croissance moyen de moins de deux pourcent (tableau 4.6). À l'exception du Bénin, du Niger, de la Sierra Leone et du Mali, tous les pays ont connu une baisse globale des taux de croissance démographique en moyenne dans les années 2000. Un fort taux de croissance démographique impose un fardeau considérable sur les familles et les gouvernements, ce qui entrave leurs efforts d'investissement dans les besoins sociaux, économiques et sanitaires des populations et, par conséquent, dans la réalisation des OMD.

Les taux de croissance des populations urbaines, qui sont restés supérieurs à la croissance démographique globale dans la plupart des pays, constituent un défi supplémentaire pour le

développement durable en raison de l'incapacité des gouvernements et du secteur privé à créer les infrastructures nécessaires et l'emploi dans les zones urbaines. Les pays comme le Bénin, le Burkina Faso, la Gambie, le Ghana, le Niger et Libéria ont enregistré des taux moyens de croissance démographique égaux ou supérieurs à 4% au cours de la période 1990 -2010. Les taux de croissance démographique des zones urbaines dans les années 2000 ont baissé par rapport aux années 1990 tandis que les taux d'urbanisation exprimés en pourcentage de la population urbaine totale ont augmenté.

Les taux de fécondité total ont connu une légère baisse au cours des décennies dernières dans presque tous les pays ouest-africains, ce qui signifie que l'impact global des mesures de contrôle de population est positif bien que marginal. Tous les pays ouest-africains ont enregistré des taux de fécondité total supérieur à cinq enfants par femme en 1990. Cinq pays - Carpe-Vert, Ghana, Côte d'Ivoire, Togo et Sénégal ont réussi à réduire leur taux de fécondité au-dessous de 5 enfants par femme en 2009. Globalement, les efforts visant à contrôler la croissance démographique dans la sous région semblent moins intenses par rapport à ceux déployés dans d'autres sous-régions. Evidemment, il reste à faire davantage d'effort en vue d'atteindre les OMD.

Table 4.7: Evolution des taux de fécondité (naissances par femme)

Country	1985	1990	1995	2000	2005	2009
Benin	7	6.8	6.6	6.3	6.1	5.8
Burkina Faso	7	6.7	6.4	6	5.6	5.4
Cape Verde	5.9	5.3	4.5	3.7	3	2.7
Ghana	6.1	5.6	5.1	4.7	4.4	3.9
Gambia	6.4	6.3	6.1	5.9	5.6	5.3
Guinea	6.9	6.7	6.4	6	5.6	5.3
Guinea Bissau	5.7	5.9	5.9	5.9	5.8	5.7
Liberia	6.6	6.5	6.2	6.1	5.9	5.8
Niger	8	7.9	7.7	7.5	7.3	7.1
Nigeria	6.9	6.6	6.2	5.9	5.7	5.6
Senegal	7.1	6.7	6.2	5.6	5.1	4.7
Sierra Leone	5.6	5.5	5.5	5.4	5.3	5.2
Togo	6.9	6.3	5.7	5.1	4.6	
Mali	6.7	6.7	6.7	6.8	6.6	
Cote d'ivoire	7.0	6.3	5.6	5.2	4.9	4.5

Source: Source: indices de développement mondial de la Banque Mondiale

Globalement, des progrès semblent avoir été réalisés par rapport aux taux de mortalité infantile, notamment dans les pays avec de meilleures conditions sociales et économiques, sans conflits et sécheresses, et relativement libre des fléaux du VIH, le paludisme et la tuberculose (TB). Toutefois, les taux sont élevés pour certains pays. En 1990, les pays ayant des taux de mortalité infantile relativement élevés (moins de 100 pour 1000 naissances vivantes) étaient environ 8. Cependant, en 2009 seulement 3 pays - la Guinée Bissau, le Mali et la Sierra Leone - avaient enregistré des taux de mortalité infantile élevés en raison surtout des mauvaises conditions sociales et économiques. La Guinée et la Sierra Leone affichaient les pires conditions de mortalité dans la sous région en 2009 (tableau 4.8). En ce qui concerne les taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans, les informations provenant de Overseers Development Institute (2010) sur les progrès relatifs et absolus en matière des OMD indiquent que tous les pays d'Afrique de l'ouest ont réalisé des progrès de 1990 à 2007 avec le Niger, la Guinée, le Ghana, le Bénin et le Nigeria étant les plus performants.

Tableau 4.8: Évolution de l'espérance de vie et IMR des pays

Taux de mortalité infantile (pour 1.000 naissances vivantes) Espérance de vie à la naissance, total (années)

Country	Mortality rate, infant (per 1,000 live births)						Life expectancy at birth, total (years)					
	1985	1990	1995	2000	2005	2009	1985	1990	1995	2000	2005	2009
Benin	118.4	109.8	109.3	102.4	95.8	90.8	46.2	47.4	48.6	50.3	52	53.3
Burkina Faso	119	110.8	98.7	89.3	81	74.8	51.9	53.8	56.3	58.2	60.1	61.8
Cap- Vert	58.5	48.7	40.4	33.3	27.4	23.3	63.9	65.8	67.3	68.7	70.2	71.3
Ghana	88.7	75.9	70.2	67.9	55.4	46.7	54.5	57.3	59.1	57.9	56.5	56.8
Gambie	133	113.7	103.6	101.9	93.2	84.6	46.5	49.2	51.2	52.6	53.9	55.1
Guinée	151.4	136.7	124.3	111.4	97.7	87.8	45.8	48.3	50.7	53.3	56.2	58.3
Guinée Bissau		142.1	138	129.1	121.1	115.2	42.5	43.8	44.7	45.8	46.9	48.2
Liberia	160.8	165	169.3	133.5	100.3	79.9	47.3	48.5	51.4	54.4	57	58.7
Niger	146.7	144.2	129.4	107.2	88.4	75.7	40.3	41.6	43.5	46.4	49.7	52
Nigeria	125.9	125.5	125.1	113.8	97.3	85.8	44.9	44.6	44.7	45.9	47.2	48.1
Senegal	76.7	72.7	67.9	61.2	55.1	50.7	50.1	52	53.2	54.1	54.9	55.9
Sierra Leone	174.9	166.1	161.2	150.2	134.2	122.8	42.4	40	38.2	41.9	46.3	47.9
Togo	91.8	88.9	86.1	77.6	69.9		56.7	57.7	58.7	59.7	61.3	
Mali	148.7	138.8	132.3	119.9	108.7		41.6	43	44.2	45.6	47.3	
Cote d'Ivoire	104.9	104.6	105.3	100.2	92.8	87.3	53.1	52.6	51.1	50.2	51.6	54.1

Au cours de la dernière décennie l'espérance de vie a généralement augmenté dans tous les pays sauf le Ghana et la Côte d'Ivoire, où une certaine fluctuation marginale a été observée. La hausse générale de l'espérance de vie est bonne. Toutefois, l'espérance de vie de certains pays comme le Mali, la Sierra Leone, le Niger et la Guinée Bissau qui n'a jamais dépassé 50 ans au cours des dix dernières années est préoccupante. L'aggravation des conditions sociales et économiques et les graves impacts du paludisme, le VIH / sida et les maladies apparentées expliquent l'espérance de vie observée à la naissance dans la sous région. Dans toutes les situations, quel que soit le taux de survie, l'espérance de vie est plus élevée chez les femmes que chez les hommes.

Il existe un problème par rapport à des données fiables sur le rapport de mortalité maternelle (TMM) qui donne une idée générale sur l'état de santé maternelle et sur la santé des femmes en général. Selon les informations disponibles, les TMM restent élevés et les progrès réalisés dans ce domaine sont mitigés. Certains pays ont réalisé des progrès tandis d'autres ont rétrogradé. A titre d'exemple les TMM au Cap-Vert et au Burkina Faso qui étaient d'environ 76 et 498 pour 100.000 naissances vivantes en 2000 ont chuté à environ 15 et 397 en 2005 et 2009 respectivement, tandis que ceux du Libéria et de la Guinée ont augmenté d'environ 530 et 578 pour 100.000 naissances vivantes en 2000 et 1990 respectivement à environ 980 et 994 en 2005 et 2009 respectivement. Des lors, l'action concertée est indispensable afin de réaliser l'objectif OMD visant à réduire de trois quarts les TMM dans la sous-région en 2015. Selon des informations provenant de l'Overseers Development Institute (2010), en moyenne les progrès sur les OMD dans la sous région en termes des progrès annuel absolu et relatif de la proportion de naissances assistées par des personnes qualifiées étaient de 0,9% et 1,6% respectivement de 1991 à 2006 avec le Cap Vert affichant le meilleur bilan par rapport a cet indicateur.

Les taux d'analphabétisme sont une indication de l'incapacité à acquérir et utiliser de l'information par la lecture et l'écriture. La bonne nouvelle c'est que sur le continent africain, l'Afrique de l'Ouest avait la plus forte proportion de pays ayant des taux d'alphabétisme égaux ou supérieurs à 60 pourcent en 1990 (69 pour cent). Au cours de la période 1990 à 2009 la situation s'est améliorée, ce qui reflète des efforts concertés de la part des pays ouest-africains en vue d'éliminer l'analphabétisme. Globalement, les meilleures performances en 2009 ont été enregistrées au Cap-Vert, au Ghana, au Nigeria et au Togo. Etant donné qu'il existe une certaine disparité dans les taux d'analphabétisme en faveur des hommes if

faudra d'entreprendre des politiques permettant de remédier aux lacunes dans l'analphabétisme qui pénalisent les femmes.

Même si les taux nets de scolarisation à l'école primaire ont évolué légèrement au cours de la période tant pour les garçons, il existe toujours des écarts entre les sexes avec plus de garçons ayant accès à l'enseignement primaire que les filles. Les pays comme le Sénégal, le Nigeria, la Gambie, le Ghana, le Cap Vert, le Burkina Faso et la Guinée Bissau maintiennent toujours des taux de scolarisation primaire nette au-dessus de 40 pourcent. Le Cap-Vert a maintenu un taux net de scolarisation à l'école primaire supérieur a 90 entre 1990-2009 (tableau 4.9).

Selon les Informations sur les progrès sur les OMD provenant de l'Overseers Development Institute (2010), d'un taux initial de 45% en 1991, l'Afrique de l'Ouest a enregistré en moyenne un taux annuel de progrès absolu de 1,6% par rapport a la scolarisation et un taux annuel de progrès relatif de 2%, avec le Bénin et la Mauritanie émergeant comme les pays les plus performants en termes de progrès relatif et absolu. Toujours selon les données de ce rapport, le ratio des garçons aux filles dans l'enseignement primaire s'est amélioré entre 1991 et 2006.

Table 4.9: taux inscription au primaire et au secondaire des pays, 1985-2009,

Pays	Taux de scolarisation primaire (% net)						Taux de scolarisation secondaire (%)					
	1985	1990	1995	2000	2005	2009	1985	1990	1995	2000	2005	2009
Benin	21		31.6	36.4	45.6	64.4	3.7	6.7		10.4	14	19.8
Burkina Faso	53.2	41.2	59.6	65.3	87.1	94.7	19.5			22.6	36.3	
Cap Vert	92.5	93.4		99.4	91.5	82.8		20.3			68.4	81.5
Ghana				63.7	66	76.2	37	35.2		39.7	46.1	57.2
Gambie	46.1	64.9	51.4		73.2	70.8	14	20.1	18.6	24.7	34.9	51.8
Guinee	28.8	25		46.9	68.1	72.9	15.6	10.4		15.9	30.1	37
Guinee Bissau	42.6			52.3			10.8			19.9	33.9	
Liberia				75.2						36.9		
Niger	19.6	22.9		26.7	42.2	54	4.8	6	6.4	6.6	9.6	11.7
Nigeria				64.3	67.3		28.9	24.3		24.9	35.1	
Senegal	40.8	45.4		57.9	72.4	75	12.2	15		15.9	22.6	30.1
Sierra Leone	48						19.5	16.5				
Togo	18.2	20.8	21.5	30.7	42.5			13	13	12	12	
Mali	6.5	6.7	11	17.6	25.9			26	29	32	35	
Cote d'ivoire				55.5		57.2	18.7			23.1		

Source: Source: indices de développement mondial de la Banque Mondiale

A en croire le taux brut de scolarisation au secondaire dans la sous région, de légers progrès ont été réalisés généralement en faveur des garçons. En 2005, le Cap-Vert, le Ghana, le Burkina Faso, le Nigeria, la Guinée Bissau, la Guinée, la Gambie, la Côte d'Ivoire et le Mali sont les pays ayant enregistré des taux brut de scolarisation secondaire de plus de 20 pourcent. La différence entre les taux de scolarisation au primaire et au secondaire montre qu'un grand nombre d'enfants abandonnent l'école avant le niveau secondaire dont beaucoup ne sont pas correctement formés et ne peuvent donc pas lire ou écrire correctement.

L'autre aspect inquiétant c'est la privatisation de l'éducation primaire. Ce sont les enfants des élites, inscrits dans les écoles privées, qui savent lire et écrire, et ce sont ces mêmes enfants qui ont accès aux écoles et institutions les mieux dotés. Les enfants issus des foyers précaires qui sont majoritairement inscrits dans les écoles primaires publiques ont peu d'accès aux établissements les mieux dotés. Ainsi la pauvreté et la structure de classe se perpétuent au niveau de l'enseignement de base dans la majorité

de ces pays.

Table 4.10 : meilleures sources d'eau et d'assainissement par pays, 1990-2009

Pays	Meilleures installations sanitaires (% de population)					Meilleures sources d'eau (% de population)				
	1990	1995	2000	2005	2009	1990	1995	2000	2005	2009
Benin	6	7	8	11		41	49	60	70	
Burkina Faso	5	8	9	11		56	61	66	72	
Cap-Vert		40	45	52			82	83	84	
Ghana	7	8	9	11		54	63	71	78	
Gambie		60	60	63	65		74	79	84	89
Guinée	9	12	15	17		52	58	62	68	
Guinée Bissau		16	18	20	21		52	55	58	61
Liberia	11	13	14	16	17	58	61	65	67	68
Niger	5	5	7	9		35	39	42	45	
Nigeria	37	36	34	32	32	47	50	53	57	58
Sénégal	38	41	45	49	51	61	63	65	68	69
Sierra Leone	10	11	12	13		57	55	51	49	
Togo	52	55	58			52	55	58	60	
Mali	36	44	51			36	44	51	56	
Cote d'Ivoire		20	21	22	23		76	77	78	79

Source: indices de développement mondial de la Banque Mondiale

Selon les données disponibles, 40 pourcent des personnes ont un accès amélioré à l'assainissement dans cinq des 14 pays de la sous-région en 1995 (Tableau 4.10). Toutefois, il n'y a eu aucune amélioration en 2009 bien que de nombreux pays ont réalisé de progrès par rapport à l'accès à l'assainissement à l'exception du Nigeria dont l'infrastructure d'assainissement s'est détériorée.

L'accès aux sources d'eau améliorées est également en légère hausse au cours des deux dernières décennies. La Gambie et le Cap-Vert ont réalisé les plus grands progrès en matière de fourniture d'eau pour leurs populations, avec environ 84 pour cent de sa population ayant accès à une source d'eau améliorée en 2005. En revanche, la situation est précaire au Niger, où seulement 45 pourcent de la population a accès à l'eau améliorée. Selon les informations de Overseers Development Institute (2010) sur les progrès relatifs et absolus en matière des OMD, l'Afrique de l'ouest a enregistré un taux de progression annuel moyen absolue et relatif de 0,8% et 1,9% respectivement relativement à une position initiale de 56% en 1995 et 66% en 2008. Les meilleurs performants tant dans les progrès absolus que relatifs ont été enregistrés en Gambie, au Burkina, au Mali et au Ghana.

Le paludisme qui reste l'une des maladies les plus répandues dans la sous région, se révèle très couteux en termes de vies humaines. En dépit des divers efforts déployés pour lutter contre le paludisme, le nombre des cas de paludisme signalés est très élevé dans tous les pays à l'exception du Cap-Vert (Tableau 4.11). L'incidence élevée du paludisme est notamment due aux mauvaises conditions sanitaires qui favorisent le pullulement des moustiques dans la plupart des communautés. Bien qu'il n'existe pas de données pour appuyer cet argument, il est à croire que la plupart des personnes touchées sont les pauvres qui vivent dans de mauvaises conditions sanitaires où pullule les moustiques, et où les populations sont incapables de se protéger contre le paludisme en raison de la pauvreté. En fait, il faudra intensifier les efforts déployés en Afrique de l'Ouest visant à réduire l'incidence du paludisme et des autres grandes maladies afin de réaliser les OMD.

Tableau 4.11: Evolution des cas Clinique de paludisme signalés et l'incidence de la Tuberculose

Pays	Cas cliniques de paludisme signalés (total)					Incidence de la tuberculose (per 100,000)				
	1990	1995	2000	2005	2009	1990	1995	2000	2004	2007
Liberia			777754	44875	871560	199	219	242	261	277
Guinée	21762	600317	816539	850309	812471	119	154	200	246	287
Nigeria	1116992	1133926	2476608	3532108	4295686	131	188	272	331	311
Gambie	222538	135909	127899	329426	479409	185	204	225	244	258
Cap-Vert	69	127	144	68	65	175	168	160	155	151
Niger	1162824	778175	815895	745428	309675	125	138	152	164	174
Togo	810509	328488	412619	437662	618842	314	346	382	413	438
Sénégal		628773	1123377	1346158	222232	195	215	237	256	272
Burkina	496513	501020	867866	1563768	4399837	95	137	198	241	226
Mali	248904	95357	546634	962706	1633423	275	287	300	311	319
Ghana	1438713	1928316	3349528	3452969	1899544	223	217	211	206	203
Benin	92870	579300	709348	803462	1256708	77	80	85	88	91
Sierra Leone			460881	224584	646808	207	279	377	479	574
Guinée						158	174	192	207	220
Cote d'ivoire							177	255	368	443

Source: indices de développement mondial de la Banque Mondiale

Regrettablement, de nombreux gouvernements prônent les politiques curatives au lieu des politiques préventives qui consiste à s'attaquer à la racine du paludisme, c'est-à-dire se débarrasser des conditions insalubres favorables à la reproduction des moustiques. En ce qui concerne l'incidence de la tuberculose, les tendances sont généralement en hausse depuis 1990 dans tous les pays, à l'exception du Cap-Vert et du Ghana. Le Bénin semble réaliser de modestes progrès en ce que l'incidence est restée en dessous de 100 cas par 100, 000 tandis que le Mali et le Togo ont maintenu des taux relativement élevés par rapport à la moyenne sous-régionale. L'incidence élevée de tuberculose dans la région fait de cette maladie un fardeau de maladie majeure pour la sous région

Selon les informations de Overseers Development Institute (2010) sur les progrès en matière des OMD, le pourcentage des personnes vivant avec le VIH / SIDA entre 2001 et 2007 en Afrique de l'Ouest a diminué légèrement de 1,9% à 1,8%. L'accès aux médicaments antirétroviraux s'est amélioré entre 2006-2007 à partir d'un niveau initial de 22% avec une progression moyenne annuelle absolue de 5,1% et une progression relative annuelle de 6%. Le Nigeria et le Togo sont les pays ayant le plus grand pourcentage de la population adulte (15-49 ans) vivant avec le VIH, tandis que la Gambie, le Niger et le Sénégal sont les moins touchés.

La pauvreté et les inégalités des revenus, qui sont très répandues, demeurent une menace sérieuse pour le développement de la région ouest africaine. Selon les informations disponibles, bien que la pauvreté soit en baisse depuis 1990, les progrès réalisés dans de nombreux pays sont marginaux et les niveaux de pauvreté restent élevés dans certains pays. Le Libéria, la Gambie, le Niger et le Bénin ont enregistré respectivement 84%, 67%, 65% et 57% de leur population vivant avec 1,25 dollar par jour (PPP) en 2009, en 2005, en 2005 et en 2005. Selon l'Indice de Développement Humain (IDH) et l'Indice de Pauvreté Humaine (IPH) du PNUD, il existe une extrême pauvreté au Libéria, au Burkina Faso, en Guinée Bissau, au Mali, au Niger et en Sierra Leone.

Le pourcentage de pays ayant un indice de pauvreté humaine égal ou supérieur à 40 est une confirmation du fait que l'Afrique l'Ouest a réalisé des progrès marginaux par rapport à la réduction de pauvreté. Toujours selon les informations de Overseers Development Institute (2010) relativement au

progrès sur les OMD, six pays ouest-africains – le Bénin (1), le Mali (2), la Gambie (4), le Ghana (14), le Burkina Faso (15) sont classés parmi les 20 meilleurs performants en termes de progrès absolu par rapport aux OMD, tandis que le Bénin (16) et la Gambie (16) sont classés parmi les 20 meilleurs performants en termes de progrès relatifs à la réalisation des OMD. Outre le problème de la pauvreté, il y a celui de la répartition inégale des revenus dans la sous région. L'indice de Gini des nombreux pays est supérieur à 40 pourcent et continue de détériorer

La pauvreté urbaine constitue un problème majeur en Afrique. L'urbanisation rapide en Afrique vient avec la pauvreté urbaine. En dépit de l'insuffisance des données sur l'ampleur et la profondeur de la pauvreté urbaine en Afrique, il ne fait aucun doute qu'elle est en hausse (Sachs et al. Al 2004). L'augmentation des niveaux de pauvreté urbaine est associée à la croissance rapide des bidonvilles, de mauvaises conditions de logements et d'assainissement ainsi qu'une forte pression sur les services sociaux en zones urbaines (eau, éducation, électricité, transports, etc.). Sans aucun doute, la majorité des pays de la région auront du mal à atteindre les OMD portant sur la réduction de moitié, entre 1990 et 2015, le nombre de personnes dont le revenu est inférieur à un dollar par jour. Selon un rapport de la CEA (2005a), ont conclu qu'en ce qui concerne la réalisation des OMD en Afrique de l'Ouest, seuls le Burkina Faso et le Ghana sont susceptibles d'atteindre l'objectif de réduction de pauvreté.

Il existe une corrélation positive entre le chômage et la pauvreté étant donné que la hausse des niveaux de chômage et de sous-emploi conduit à une baisse des revenus et par conséquent une hausse des niveaux de pauvreté. Les données cohérentes sur le chômage dans la région sont indisponibles. Toutefois, les données disponibles relativement à certains pays de la sous région ainsi que des situations réalistes dans les pays montrent que le chômage, qui a augmenté au cours des 2 dernières décennies pour de nombreux pays, varie selon les pays. Les pays comme le Bénin (0,15% en 1990, 1,5% en 1995 et 0,7% en 2004), le Burkina Faso (1,3% en 1985, 2,4% en 1995 et 2,4% en 2000) et le Niger (1,5% en 2004) ont réussi à maintenir de faible taux de chômage nominale alors que le Cap-Vert (23% en 1990), le Ghana (4,7% en 1995 et 10,4% en 2000) et le Mali (3,3% en 2000 et 8,8% en 2004) ont enregistré des taux de chômage relativement élevés.

Dans plusieurs de ces pays, le chômage des jeunes et, plus précisément, le chômage des diplômés est plus élevé que le chômage total. L'incapacité des économies à ajouter de la valeur aux produits primaires en vue d'accélérer la création d'emplois est une cause majeure du chômage des jeunes et du sous-emploi. Il va sans dire que cet état de choses demande une attention urgente. Selon de nombreux rapports de l'OIT, les ressources humaines, qui constituent l'un des atouts les plus importants de l'Afrique, devraient être exploitées en faveur de la croissance économique. Malheureusement, les politiques visant à exploiter cet atout en faveur du développement restent principalement à l'étape de planification.

Données sur le chômage disponibles montrent également que dans la plupart des pays les femmes sont non seulement nettement moins loties que les hommes en termes d'emploi, mais aussi se trouvent surtout dans les rangs inférieurs au travail et dans le secteur informel où les conditions de travail sont en dessous des normes. Un facteur majeur qui influe les possibilités d'emploi dans la plupart des pays est le taux de croissance démographique qui est supérieur à la croissance de l'emploi. Le taux élevé de chômage, largement conséquence de la croissance démographique qui est plus élevée que la croissance de l'emploi, a eu des incidences négatives graves sur la pauvreté et l'environnement. La hausse des taux de chômage rural et de pauvreté signifie que les coûts des technologies agricoles améliorées sont hors portée des agriculteurs qui, du coup, sont condamnés à cultiver des terres marginales, ce qui conduit à la dégradation accrue des terres et à la réduction des périodes de jachère.

4.3 Bilan environnemental

L'un des piliers importants du développement durable est la durabilité environnementale qui englobe le maintien de l'intégrité des différents milieux et systèmes naturels afin d'assurer la préservation de leurs fonctions et utilisations bénéfiques pour les générations présentes et futures. Dans cette section, nous procédons à l'évaluation de la performance des pays ouest-africains en matière de durabilité environnementale, en nous servant des indicateurs comme les émissions de dioxyde de carbone, les émissions de polluants anthropogènes communs, des terres dégradées, la couverture forestière et la pollution de l'eau, entre autres.

Tableau 4.12: *Évolution des émissions de CO2 (tonnes métriques par habitant) par pays, 1985-2005*

Pays	1985	1990	1995	2000	2005
Benin	0.18	0.15	0.23	0.24	0.33
Burkina Faso	0.06	0.07	0.07	0.09	0.09
Cap-Vert	0.26	0.25	0.29	0.43	0.62
Ghana	0.26	0.26	0.31	0.32	0.34
Gambie	0.23	0.21	0.20	0.21	0.21
Guinée	0.19	0.17	0.17	0.15	0.15
Guinée Bissau	0.23	0.21	0.20	0.21	0.21
Sénégal	0.41	0.42	0.40	0.40	0.49
Sierra Leone	0.18	0.10	0.15	0.15	0.25
Togo	0.16	0.20	0.21	0.26	0.22
Mali	0.05	0.05	0.05	0.05	0.05
Niger	0.15	0.12	0.11	0.07	0.06
Liberia	0.33	0.22	0.17	0.15	0.22
Nigeria	0.82	0.47	0.32	0.63	0.78
Cote d'Ivoire	0.7	0.5	0.5	0.4	0.5

Source: indices de développement mondial de la Banque Mondiale

La variabilité et le changement climatiques, qui sont observés dans de nombreuses régions d'Afrique, sont dans une certaine mesure provoqués par des phénomènes naturels. Ces dernières années, ce changement est dû à l'intensification des activités humaines. Presque partout en Afrique, l'on assiste à une fréquence grandissante des événements de haute température maximale (OMM, 2003). En ce qui concerne les précipitations, de nombreux pays africains connaissent des variations climatiques et des phénomènes extrêmes comme les inondations ou les sécheresses (PNUE, 2002a).

Les gaz à effet de serre (GES) issus de l'utilisation de l'énergie provenant des combustibles fossiles (charbon, pétrole et gaz) dans les processus industriels, les transports et dans les foyers, la production agricole et la déforestation (CCNUCC, 2005) constituent la principale cause du changement climatique. Regrettablement, l'Afrique, qui n'est responsable que pour de très faibles émissions de GES, est la région la plus vulnérable aux impacts du changement climatique en raison surtout de la pauvreté généralisée et de ses capacités limitées d'adaptation. Avec 50 pourcent des émissions totales provoquées par les activités humaines, le dioxyde de carbone (CO2) est le contributeur le plus important au changement climatique.

Le Tableau 4.12 montre que les émissions de CO2 par habitant dans 11 pays ouest-africains sont en dessous de la moyenne mondiale. Le Sénégal est en tête des pays pollueurs par habitant suivi par le Cap-Vert et le Ghana. Il existe une relation positive entre le développement économique et les émissions puisque l'industrialisation entraîne une plus grande demande pour l'énergie, y compris pour les combustibles fossiles. De nombreux pays ouest-africains ayant des faibles PIB par habitant ont des taux d'émissions par habitant proportionnellement faibles.

La dégradation de la qualité de l'air est l'une des questions importantes qui ont été identifiées par le NEPAD. La pollution atmosphérique est principalement causée par la consommation et la production non durable de ressources énergétiques par les industries, les transports et les ménages, en particulier dans les zones urbaines. Selon le PNUE (2005a), les transports arrivent en tête des pollueurs dans les grandes villes notamment en raison de l'usage des véhicules vétustes à haute consommation, suivie par l'industrie. L'usage de l'essence au plomb entraîne l'augmentation des concentrations de plomb dans le sang et les effets neuropsychologiques et développementaux correspondants, particulièrement chez les enfants. Par ailleurs, les feux de forêt / savane, les tempêtes de sable, et la pollution de l'air intérieur constituent également un problème majeur.

Les polluants provenant de ces sources comprennent le monoxyde de carbone, les oxydes d'azote, les composés organiques volatils, le dioxyde de soufre, les particules en suspension de moins de 10 microns de diamètre (PM10) et le plomb (Pb). Les femmes et les jeunes enfants sont particulièrement exposés à des niveaux élevés de pollution de l'air intérieur pendant plusieurs heures chaque jour, ce qui augmente le risque d'infections respiratoires graves, qui constituent l'une des principales causes de mortalité infantile et juvénile en Afrique. (APINA / SEI, 2004). Les effets sanitaires mis à part, la pollution de l'air entraîne également des impacts environnementaux négatifs comme les dépôts des pluies acides qui affectent négativement la végétation, les sols, l'eau et des infrastructures. Pour remédier à ce problème, de nombreux pays africains dont le Ghana et le Nigeria sont progressivement passés de l'utilisation de l'essence à plomb à l'essence sans plomb. Des mesures sont également en cours visant à développer des réchauds plus performants et à limiter l'importation de véhicules d'occasion dans certains pays.

La forte dépendance économique de nombreux pays ouest-africain sur les ressources agricoles et minérales, font peser des pressions de production uniques et engendre une concurrence pour les ressources (PNUE, 2002a). De nombreuses terres dans la sous-région subissent la dégradation des sols depuis les années 1960. La structure du sol a été endommagée, des nutriments ont été épuisés et l'érosion est plus prononcée en raison surtout de l'application croissante de produits chimiques et de l'emploi des équipements et des technologies inappropriées, des plantations commerciales mono-spécifiques et des systèmes d'irrigation peu performants. Au Ghana, par exemple, le coût annuel de la dégradation liée à l'agriculture est estimé à environ 1,57% du PIB en 2005 (Banque mondiale et al., 2006). La dégradation prolongée des terres dans les zones arides en Afrique de l'Ouest conduit à l'intensification de la désertification, ce qui a de graves liens avec la pauvreté, la migration et la sécurité alimentaire. La pauvreté et la croissance démographique constituent deux des causes les plus importantes de la dégradation des terres en plus de l'accès inéquitable à des terres, l'insécurité foncière et le manque de sources alternatives de revenus.

Une partie relativement importante de l'Afrique de l'ouest, en particulière, le long de la zone équatoriale était sous couvert forestier. Les forêts, qui contiennent 70 pourcent de la biodiversité terrestre de la terre, constituent l'un des écosystèmes les plus riches et les plus diversifiées au monde. Elles fournissent également un large éventail de services écologiques, sociaux et culturels et sont au cœur de la sécurité alimentaire et la subsistance des pauvres en zones rurales.

Tableau 4.13: superficie forestière exprimée en pourcentage de la superficie totale par pays

Pays	1990	2000	2005
Benin	52.1	45.8	43.5
Burkina Faso	25.0	22.8	21.7
Cap-Vert	14.4	20.3	20.8

Ghana	32.7	26.8	24.2
Gambie	44.2	46.1	47.1
Guinée	29.6	28.1	27.4
Guinée Bissau	44.2	46.1	47.1
Sénégal	48.6	46.2	45.0
Sierra Leone	43.5	40.8	39.4
Niger	1.5	1.0	1.0
Liberia	51.17	48.06	46.50
Mali	11.5	10.9	10.6
Togo	12.6	8.9	7.1
Nigeria	18.92	14.42	12.18
Cote d'ivoire	0.5	0.4	0.5

Source: indices de développement mondial de la Banque Mondiale

Malheureusement, les forêts africaines sont menacées en raison de l'exploitation non durable de la ressource. Le Tableau 4.13 fournit des informations sur les zones forestières exprimées en pourcentage de la superficie totale de certains pays d'Afrique de l'Ouest. Selon les informations affichées dans le tableau, la superficie de la zone forestière exprimée en pourcentage de la superficie totale des forêts ne cesse de diminuer dans des pays, à l'exception des pays comme le Cap-Vert, la Gambie et la Guinée Bissau où des hausses ont été enregistrées. À ce rythme, la finalité des OMD visant à accroître la proportion de la superficie couverte par les forêts ne sera pas atteinte. Les Causes sous-jacentes de la déforestation sont complexes et variées. Par exemple, des pressions exercées sur les des terres forestières utilisées pour des fins agricoles de pâturage et pour l'exploitation des produits forestiers de façon peu durable, pourraient elles-mêmes être ancrés dans la pauvreté, et dans certains endroits, les propriétaires fonciers pourraient subir des pressions pour vendre des terres forestières en faveur des projets de développement.

Afrique de l'Ouest est dotée d'une énorme variété de ressources biologiques sur lesquelles sont fondés ses systèmes sociaux et économiques. Les forêts tropicales humides d'Afrique de l'Ouest équatoriale sont parmi les écosystèmes les plus productifs au monde. Le JPOI enjoint les pays à freiner significativement le rythme actuel de perte de diversité biologique d'ici 2010. Cependant, la biodiversité de l'Afrique est menacée de la perte des habitats naturels, la perte d'espèces ou de sous-espèces, l'invasion par des espèces exotiques et la non reconnaissance des savoirs autochtones et des droits de propriété.

Les causes ultimes de la perte d'habitat en Afrique sont la croissance démographique et la demande pour l'espace, les ressources alimentaires et autres, la pauvreté généralisée; une dépendance sur les ressources naturelles et des pressions économiques visant à accroître les exportations, en particulier des produits agricoles, le bois et des minéraux. La perte d'espèces découle essentiellement de la perte des habitats naturels, la chasse illégale a la nourriture, l'usage médicinal ou commerciales et le commerce national et international (PNUE, 2002a). La Convention des Nations Unies sur la lutte contre la sécheresse et la désertification (UNCCD) qui a été signé par de nombreux pays africains est à différents étapes de mise en œuvre. Toutefois, les contraintes techniques et financières représentent des obstacles sérieux à la mise en œuvre.

Afrique de l'Ouest est généralement dotée de ressources en eau douce en abondance, comme des grands fleuves, grands lacs, de vastes marécages et les eaux souterraines limitées, mais très répandue. En outre, la zone côtière ouest-africaine abrite une diversité d'habitats et de ressources, dont des mangroves, des côtes rocheuses, des plages sablonneuses, des deltas, des estuaires et des zones humides côtières, les récifs coralliens et les lagons. Ces écosystèmes non seulement contribuent

significativement à la subsistance des communautés côtières et aux économies nationales - la pêche, les activités agricoles, le tourisme, le forage pétrolier et l'exploitation minière et le développement des infrastructures, mais aussi ont une valeur intrinsèque, y compris la stabilisation du littoral, l'enrichissement des plages, la génération des éléments nutritifs, le recyclage et la modération de la pollution. Les zones côtières ouest-africaine connaissent une croissance démographique rapide en raison des ressources diverses et attirantes des environnements côtier et marin.

La Banque mondiale estime qu'en 2025, la zone côtière allant d'Accra au delta du fleuve Niger pourrait constituer une chaîne ininterrompue de villes avec une population totale de 50 millions d'habitants sur 5000 km de littoral. Malheureusement, ces plans d'eau, ces milieux côtiers et marins sont en voie d'épuisement en raison de la mauvaise gestion des déchets, et de la décharge agricoles et industriels. De diverses mesures ont été mises en place en vue de remédier à cette situation y compris la coopération régionale. Certaines de ces mesures seront évoquées aux sections 7 et 8. Globalement le bilan de la sous-région en matière de durabilité environnementale est mi-figue mi-raisin comme l'atteste l'indice de performance environnementale 2010 (PEV) de l'Université de Yale qui classe 163 pays sur les 25 indicateurs de performance suivis dans dix catégories portant à la fois sur la politique de santé publique de l'environnement et sur la vitalité des écosystèmes.

Selon ce classement, huit pays de la sous-région ont obtenu des notes entre 55-40%, alors que 5 pays ont obtenu une note de 40-25, ce qui est très insatisfaisante. La concentration sur la production de produits primaires en particulier le pétrole et les minéraux sans la stricte application des réglementations environnementales, l'absence de valeur ajoutée, la pauvreté et le faible pouvoir de négociation de nombreux pays ouest-africains entraînent la pollution environnementale grave et dans une certaine mesure confirment l'hypothèse des refuges de la pollution selon laquelle les différences de revenu entre les pays créent des différences dans par rapport a la stricte application de la réglementation environnementale : les pays à revenu élevé ont une réglementation plus stricte et donc des coûts de production plus élevés que les pays à faible revenu, tandis que la pollution s'intensifie de plus en plus dans les pays à faible revenu en raison du commerce international.

4.4 Recommandations

L'on devrait aborder un certain nombre de questions en vue d'assurer des résultats appropriés dans les dimensions environnementales, sociales et économiques du développement durable. Ce sont, entre autres:

- Accorder la même importance a toutes les trois dimensions du développement durable;
- Adopter une approche intersectorielle par rapport à la résolution des problèmes identifiés;
- Identifier tous les intervenants intéressés et faciliter leur participation dans la planification, l'élaboration des politiques, la programmation et les processus d'exécution;
- Adopter des politiques, programmes, stratégies et instruments connexes en privilégiant la réalisation du développement durable;
- Faire des efforts concertés en vue d'une bonne mise en œuvre des politiques, programmes, stratégies et instruments connexes après leur adoption;
- Mettre en œuvre les directives et règlements de la CEDEAO portant sur l'exploitation minière adoptés en 2009.

- créer et renforcer les capacités des institutions en vue de la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation;
- Constituer des bases de données pour la surveillance, l'évaluation et d'apprentissage des leçons
- Mettre en place des mécanismes de coordination afin de réduire la duplication des efforts et de créer des liens utiles;
- Promouvoir la bonne gouvernance par la transparence et la responsabilisation
- Promouvoir des partenariats utiles aux niveaux national, régional et international.
- Renforcer l'enseignement par la construction des salles de classe, assurer l'enseignement de base gratuit, améliorer les conditions de travail et les salaires des enseignants, réviser les programmes d'enseignement et les adapter aux besoins de développement, doter les diplômés des connaissances pratiques, orienter la recherche vers les besoins développementaux des pays et former les enfants à l'éthique du travail en leur initiant très tôt à l'emploi
- Ajouter de la valeur à des matières premières locales, non seulement pour accroître leur valeur, mais aussi pour augmenter leur durée de vie dans le cas des produits agricoles.
- Surveiller efficacement les projets de développement à l'aide des procédures d'évaluation d'impact surtout dans le secteur minier

5,0 Transition à l'économie verte dans le contexte de réduction de pauvreté et de développement durable dans la sous-région

Le PNUE définit une économie verte comme une économie qui aboutit non seulement à un meilleur bien-être mais aussi à l'équité sociale, tout en réduisant considérablement les risques environnementaux et pénuries écologiques (PNUE 2011). C'est une économie à faible taux d'émission carbonique, efficace par rapport à l'usage des ressources et socialement inclusive. C'est également une économie dont la croissance des revenus et de l'emploi se fait avec un minimum d'émissions carbonique et de pollution, qui améliore l'efficacité de l'énergie et des ressources, et qui empêche la perte de la biodiversité et des services écosystémiques.

Le développement durable dénote un développement qui répond aux besoins de la génération actuelle sans compromettre la capacité des générations futures à pourvoir à leurs propres besoins. Ainsi, grâce à l'économie verte les activités économique, sociale et environnementale des hommes sont menées avec un minimum de dommages à l'écosystème au profit de bien-être des personnes. Des lors, tous les secteurs de l'économie doivent se conformer à la doctrine verte définie ci-dessus.

Dans la sous-région, l'économie verte est considérée comme une activité conduisant à la réduction de pauvreté, la création d'emplois, de richesses et de revenus au profit de la population. C'est une économie qui assure le bien-être global pour toutes les personnes tout en maintenant un environnement sain. Enfin, c'est une économie dans laquelle l'exploitation des ressources ne se fait pas au détriment des futures générations. En effet, l'économie verte peut et devrait être pratiquée dans tous les secteurs de l'économie. Il ne peut avoir un développement durable des pays sans une économie verte.

Ainsi, dans toute activité humaine de consommation et de production, les politiques vertes devraient être entreprises. Il est généralement accepté que l'économie verte ou les voies de croissance vertes devraient non seulement intégrer les piliers socio-économiques et environnementaux du développement durable mais aussi recouper les stratégies nationales de développement durable (SNDD) des pays. Comme nous l'avons indiqué plus haut, les politiques et stratégies écologiques doivent être entrepris dans tous les secteurs de l'économie - agriculture, industrie et des services de consommation et de production.

Dans la sous-région de la CEDEAO, les objectifs de développement du Millénaire ainsi qu'une orientation globalement intégrée en matière de politique de planification dans les secteurs pertinents, en particulier des approches pro pauvres au développement, la gestion urbaine durable et un programme pour la consommation et production durables à faible émission de carbone, l'usage efficace des ressources et l'inclusion sociale.

Un système d'activités économiques liées à la production, distribution et consommation de biens et services qui aboutit au renforcement du bien-être humain sur le long terme, tout en n'exposant pas les futures générations à d'importants risques environnementaux et pénuries écologiques. L'économie verte ainsi définie est un terme omnibus comme le développement durable et englobe les politiques économiques et les instruments permettant l'exploitation des ressources naturelles au profit des objectifs de développement durable. En bref, l'économie verte n'est pas un substitut pour le développement durable, mais plutôt moyen d'atteindre le développement durable

Les discussions avec les États membres ainsi que d'un regard péremptoire sur les DSRP et les documents SNDD révèlent qu'au cours des années plusieurs pays ont mis en œuvre des politiques ayant une incidence sur la transition vers l'économie verte, principalement en raison de l'application des programmes de développement durable. Plusieurs consultations ont été entreprises par les pays en transition à l'économie verte dans les domaines de budgétisation verte, l'agriculture, l'énergie, la forêt,

l'eau, le transport et dans une moindre mesure, la gestion de l'environnement urbain et les infrastructures - routes, bâtiments et installations industrielles, finances, fabrique et tourisme.

Evidemment, la recherche des projets verts découle du fait que les acteurs de la sous-région se sont rendu compte que ces projets, qui constituent le moteur du développement durable, ont le potentiel pour créer des emplois durables capable d'accélérer la réduction de pauvreté, par ce qu'ils permettent au pays de la sous région a atteindre la croissance économique et sociale dans plusieurs domaines, grâce à un usage plus efficace des ressource. En outre, les projets verts amènent les pays a investir dans les technologies de production plus propres, et a adopter des technologies énergétiques plus propres, ainsi aboutissant a un meilleur accès aux services énergétiques, a la sécurité alimentaire accrue grâce à l'usage des méthodes agricoles plus durables ainsi que l'accès à de nouveaux marchés émergents des biens et services verts. Du point de vue de la CEDEAO, la transformation vers une économie verte représente un choix pour une orientation durable en matière des politiques dans des secteurs spécifiques comme l'énergie, les transports, l'agriculture, l'eau, la foresterie, la gestion urbaine, entre autres, tous des éléments que nous allons aborder plus loin.

Energie

Outre les ressources non renouvelables comme les minéraux et des ressources renouvelables comme forêts, Afrique de l'Ouest est riche en combustibles naturels comme le vent et le soleil. Bien que l'énergie constitue un pilier du processus de développement de l'Afrique occidentale, la sous-région souffre d'énormes déficits d'infrastructure et d'approvisionnement énergétiques nécessitant des investissements massifs

En quantités abondantes dans la région, les énergies renouvelables comme le vent, l'eau et de représentent une grande opportunité pour la sous-région pour combler son déficit en approvisionnement énergétique. La part des énergies renouvelables dans la demande mondiale d'énergie primaire, qui est d'environ 15 pour cent, ne cesse d'augmenter. De nombreuses recherches ont montré que les investissements dans les énergies renouvelables ont le potentiel de catalyser les efforts des pays en développent en vue d'atteindre les OMD en plus des avantages importants en matière de santé, et d'emploi, entre autres.

Dans le domaine de l'emploi, il a été démontré que le développement de l'industrie photovoltaïque pourrait créer 50 emplois% de plus que la construction d'autoroutes tandis que les programmes de éoliens pourraient créer 60% emplois de plus que la réduction des impôts de même, le passage de l'usage des combustibles fossiles comme les résidus de récolte, le bois de chauffe et le charbon a des combustibles plus efficaces comme le GPL, le kérosène, l'éthanol ou le biogaz pourrait diminuer la pollution de l'air interne d'environ 95%, avec un impact important en matière de santé. Par ailleurs, la disponibilité de l'eau chaude grâce a des systèmes solaires de chauffage d'eau a clairement un impact positif sur la santé et l'assainissement.

De nombreux pays de la sous région ont découvert l'importance des énergies renouvelables et ont fait des efforts pour exploiter leur potentiel d'énergie renouvelable. Cependant, les efforts faits dans ce sens privilégient essentiellement l'évaluation et la localisation ainsi que les projets pilotes visant à démontrer l'efficacité des énergies renouvelables alternatives. Par rapport l'efficacité énergétique les programmes comme la modernisation des bâtiments existants et d'autres infrastructures en vue de les rendre plus économes en énergie ont été au menés surtout des bâtiments gouvernementaux sur une base pilote et dans une moindre mesure, par des entités privées et des particuliers.

Il ne fait aucun doute que de tels projets aboutissent à l'amélioration de l'efficacité énergétique, ce qui permet de réduire le gaspillage et les coûts de production des entreprises et des ménages, en plus de l'externalité positive des faibles taux d'émission carbonique par la baisse de la production d'énergie thermique. Certains pays ont appuyé également la recherche visant à développer les technologies sensibles à l'environnement à l'aide des fonds d'énergie et d'autres fonds. Toutefois, l'amélioration de ces projets sur la base des enseignements des projets pilotes reste un défi majeur pour les pays

En ce qui concerne l'amélioration de l'efficacité énergétique et l'utilisation de ressources renouvelables, la transition à une économie verte exige une augmentation de l'accès à de tels technologies et équipements, ainsi que des politiques claires permettant au secteur privé de participer à la dissémination de ces technologies. Certains prétendent qu'avec l'émergence technologies énergétiques plus efficaces en matière de construction immobilière, les pays de la CEDEAO sont à même de réduire la consommation d'énergie des bâtiments 60 pour cent par rapport aux modèles conventionnels.

Heureusement, ces technologies sont disponibles sur le marché même si elles sont très chères. Les gouvernements devraient créer des cadres juridiques permettant aux collectivités locales d'appuyer de telles activités d'investissement ainsi que de promouvoir l'exploitation des énergies renouvelables, ce qui permettra d'augmenter significativement le nombre des bâtiments économes en énergie. Par ailleurs, les partenaires au développement, les gouvernements et même les particuliers devaient faire preuve de l'engagement, en n'épargnant aucun effort à cet égard.

Les efforts consentis dans ce sens devraient privilégier le développement des infrastructures de transport et de distribution de l'énergie, l'investissement dans des systèmes de financement permettant de réduire les coûts fixes initiaux élevés des technologies d'énergie renouvelable, le financement et l'appui en faveur des entreprises de services d'énergies renouvelables, l'ampliation par rapport à l'évaluation et la localisation des ressources renouvelables, le développement des marchés de l'énergie renouvelable grâce à des investissements sous forme de dons, prix, subventions, aides fiscales, assurances, tarifs préférentiels garantis ainsi que par l'allocation des fonds la recherche et le développement des technologies d'énergie renouvelable. Pour parvenir à une utilisation généralisée des énergies renouvelables il est nécessaire d'investir dans le développement des compétences et des capacités.

Toutefois, la promotion totale de l'énergie verte aux dépens des autres formes d'énergie conventionnelles, compromettra la croissance économique dans le secteur industriel, en particulier à court terme étant donné que les industries pourraient trouver inabordable les coûts initiaux prohibitifs de l'énergie renouvelable. Des lors, il est impératif de privilégier la combinaison appropriée de l'énergie verte et d'autres formes d'énergie conventionnelles en vue de d'assurer une transition harmonieuse. Pour commencer, l'on pourrait rendre les technologies d'énergie renouvelable comme l'énergie solaire accessible dans les villages dont la connexion au réseau d'électricité serait trop coûteuse et où il existe une faible demande pour l'énergie, l'énergie étant majoritairement réservée à des fins domestiques.

Des taxes vertes graduées et différenciées sur les énergies non renouvelables pourraient servir à intérioriser le coût écologique ainsi qu'à subventionner le développement des énergies renouvelables dans les communautés défavorisées. Ces transitions adaptées à l'économie verte pourrait servir à la fois à garantir la sécurité énergétique, réduire les risques associés à l'utilisation des énergies conventionnelles comme la volatilité des prix et l'épuisement des ressources comme le pétrole et gaz naturel. En bref, les instruments politiques susceptibles de faciliter la transition à l'énergie verte sont, entre autres, des barrières tarifaires et non tarifaires, l'efficacité énergétique des appareils domestiques la promotion de l'éco-étiquetage, le développement et la mise en œuvre des normes et le développement de systèmes d'incitation.

Exploitation des forêts

La majorité de la population des pays de la CEDEAO vivent en milieu rural et dépendent, pour leur subsistance, de la forêt pour les produits forestiers traditionnels et non traditionnels, des lors, le maintien de cette ressource se révèle très important pour la subsistance et le développement durables. Malheureusement, les forêts se dégradent à un rythme rapide en raison de la surexploitation et de la pression des autres usages des terres, y compris l'agriculture.

Aux niveaux national et international des initiatives comme REDD + ont été négociés et mis en œuvre, avec non seulement des répercussions sur l'emploi, les moyens de subsistance et des revenus. Cela a également permis de confier aux collectivités locales la responsabilité de veiller sur les forêts et leurs services écosystémiques. La gestion communautaire des forêts a également promu la croissance pro-pauvre par ce que certaines communautés forestières ont pu initier des programmes de crédit-épargne et des programmes de génération de revenus tout en autonomisant les communautés à mieux influencer la prise de décision grâce à la participation dans la planification et la gestion. A cet effet, les politiques forestières de certains pays n sont en cours de révision en vue de mieux valoriser les services écosystémiques et de faire participer les communautés dans la gestion des forêts

La transition vers une économie verte exigera l'intensification des programmes en cours et l'évaluation des produits forestiers permettant la fixation des tarifs réalistes pour les ressources forestières. Les incitations visant à encourager le développement des parcelles boisées permettront à la fois d'approvisionner les communautés rurales en produits forestiers séquestrer le carbone. Les investissements publics visant à restaurer, préserver et améliorer le stock forestier à travers des prêts subventionnés et des mesures incitatives en faveur du secteur privé, ainsi que des partenariats avec le secteur financier privé pourraient également faciliter la transition.

Pêches

Environ 12 pays de la CEDEAO partage la boucle du Grand Ecosystème Marin du Courant de Guinée (GEM-CG) qui est très riche en ressources halieutiques. Il existe également d'innombrable corps d'eau comme des lacs, des rivières, des ruisseaux et des marécages peuvent dans la sous région. Ces ressources fournissent d'importants avantages économiques comme la pêche qui est une source importante de protéines pour les populations de la région. Une étude estime la valeur totale de la production, à savoir, la pêche maritime, la production pétrolière offshore, les produits de poisson non traditionnels (perwenche) et l'exploitation minière dans la GEM-CG à environ \$ 49,941.4 millions. La production pétrolière a elle seule compte pour environ 59% de cette production.

Un problème qui confronte les pays de la CEDEAO aujourd'hui, en particulier les pays de la zone GEM-CG est la dégradation, pollution et surexploitation sans précédent des ressources qui ont des conséquences importantes sur les moyens de subsistance des populations côtières au niveau micro et sur le développement durable de ces pays au niveau macro. Les activités économiques, comme l'exploitation des mangroves / bois, l'extraction des minéraux, l'agriculture, la fabrication, la chasse, la pêche et d'autres activités de subsistance productifs et de consommation ont conduit à des impacts négatifs sur les plans d'eau dont l'écosystème marin et les ressources aquatiques connexes, les zones humides, les pêches et sur la biodiversité en général.

Plus précisément, le rôle que jouent ces ressources la consommation – consommation, support de vie, piégeage - ont diminué et diminueront davantage si les mesures de conservation ne sont pas prises pour inverser la tendance. La pêche excessive par l'usage des méthodes non durables comme le chalutage de

paire, l'utilisation de la dynamite et les petits filets pêche conduit également à la sur exploitation des ressources.

Les gouvernements de la sous régions ont, individuellement et conjointement travaillé pour réduire la pollution des plans d'eau et l'épuisement des stocks de poissons. A titre d'exemple, grâce à des projets GEM-CG, environ 12 countries de la sous région collaborent avec d'autres bailleurs en vue de rétablir et maintenir une pêche durable, réduire la pollution et restaurer les habitats dégradés dans l'optique de faciliter le développement durable des pays et la région en général. L'écologisation de l'économie dans le contexte de la pêche sous régionale, exige l'intensification de ces programmes ainsi que la lutte contre l'épuisement des ressources et la dégradation des zones côtières qui a conduit à la pêche non durable. Cela nécessite des capacités dans le domaine de développement de l'aquaculture ainsi que dans celui de l'éducation des communautés côtières par rapport à la pêche durable. L'élaboration et l'application des règles relatives à la gestion durable des pêches faciliteront également la transition vers l'économie verte.

Transports

Il est généralement accepté qu'un système de transport efficace joue un rôle important dans la croissance économique et le développement. En effet, la disponibilité d'un système de transport efficace impacte sur l'économie puisque les consommateurs peuvent effectuer des déplacements en vue de pratiquer des activités génératrices de revenus. En outre, les systèmes de transport efficace constituent un facteur intermédiaire ou un complément au processus de production. Selon une estimation de la Banque africaine de développement (BAD, 1994), le transport routier en Afrique est très inefficace en termes de temps et de consommation d'énergie, par rapport à d'autres modes de transport comme les transports ferroviaire, maritime et aérien. Or, le transport routier compte pour environ 97% et 94% des voyageurs et de marchandises respectivement.

En outre, en raison de l'absence des réseaux de transport de masse rapide dans les zones urbaines, une majorité des habitants utilisent des voitures privées dont le rapport passagers-kilomètres en termes de consommation est très élevé par rapport aux bus. A titre d'exemple, une étude réalisée par Akoena et Twerefou (2002) a révélé qu'au Ghana, les véhicules légers et des bus ont parcouru 59 654 millions de kilomètres-passagers avec 356,000 tonnes de carburant alors que les taxis et des voitures privées ont parcouru 13, 786 millions de kilomètres-passager avec environ 537,000 tonnes de carburant en 2002. Par ailleurs, le transport routier, qui est peu efficace en termes d'énergie, dépend des carburants majoritairement importés avec des devises étrangère rares. La combustion défectueuse de ces véhicules énergivores a conduit à l'extrême pollution de nombreux centres urbains.

Si la tendance actuelle vers l'importation des véhicules persiste, les frais de transport, qui peuvent s'élever à près de 10 pourcent du PIB d'un pays, sont susceptibles d'augmenter encore plus. Des lors, il faut investir dans les mode de transport comme les voies ferroviaire en vue d'assainir les villes par la réduction de l'encombrement de la pollution atmosphérique et les coûts afférents ainsi que par la création d'emplois verts, et la réduction de pauvreté grâce à l'accessibilité accrue des transports, une meilleure accessibilité aux marchés et à d'autres installations essentielles.

Il est évident que les différents modes de transport routier ont leurs propres avantages et inconvénients en termes de services fournis. Par exemple, à la différence des autobus, les petites voitures comme les taxis et les voitures privées sont plus rapides et peuvent accéder à des endroits éloignées. De même, à la différence des petites voitures, les autobus peuvent transporter un grand nombre de personnes instantanément. Toutefois, vue la haute efficacité des autobus et des bus légers par rapport aux voitures particulières et les taxis, les pays de la ECOWAS auront grand intérêt à adopter des politiques visant à

encourager l'usage des systèmes de transport public, qui ont la capacité de transporter plus de personnes avec plus d'efficacité en termes d'espace routier et de consommation d'énergie.

Des systèmes de transport public plus pratiques, plus accessibles et confortables pour la population active pourraient inverser la tendance où de plus en plus de personnes à revenu intermédiaire s'efforcent à se doter de leurs propres moyens de transport. L'on devrait déployer des efforts pour encourager d'autres modes de transport efficaces, en particulier le transport maritime et ferroviaire qui transportent une plus grande quantité de marchandises et de passagers avec moins de carburant. Les politiques visant à imposer des taxes et droits différentiels sur les véhicules, les permis de zone, les frais de stationnement, des péages ou des subventions pourraient être appliquées à des modes de transport routier moins efficaces comme les voitures privées et les taxis. La hausse de coûts opérationnels liés à ces modes pourrait obliger les usagers à passer à des modes de transport plus efficaces. Les revenus générés par ces taxes différentielles pourraient également servir à promouvoir les modes durables de transport routier dans la sous-région, en particulier dans les zones urbaines.

En fait, les péages routiers aux États-Unis, les permis de zone au Singapour, la tarification routière électronique à Santiago et des frais de stationnement dans certaines villes européennes ont donné des résultats significatifs dont les pays de la CEDEAO pourraient s'approprier. Il est également impératif d'encourager l'adoption des technologies de moteurs efficaces et les voitures de petite cylindrée, des améliorations dans les normes et réglementations, des meilleures pratiques en matière d'entretien des véhicules, l'amélioration de l'infrastructure routière et la gestion de la circulation ainsi que la promotion de la bicyclette et la marche qui constituent les modes de transport largement le moins coûteux et les moins encombrants pour les courtes distances.

En bref, les pays de la CEDEAO devraient privilégier l'adoption d'une planification intégrée des transports prenant en compte de divers objectifs en matière de politique par rapport à la fourniture des installations de transport public, d'infrastructure routière, et par rapport à la fixation des prix du carburant, la gestion et le suivi qualitatifs de l'environnement. L'introduction des biocarburants pourrait également avoir trois avantages : réduction de la facture de l'importation de pétrole brut, création des emplois et réduction de la dégradation environnementale. Tout cela exige des investissements importants en capitaux et le développement des capacités.

Utilisation et gestion des terres agricoles

Le secteur agricole peut être considéré comme le principal moteur de croissance, de développement et de transformation de plusieurs pays de la CEDEAO. Selon les estimations de la Banque mondiale, l'agriculture qui fournit environ 70 pourcent des emplois, est le plus grand contributeur au PIB, la plus grande source de devises des pays à l'exception des rares pays producteurs du pétrole comme le Nigeria. Environ les deux-tiers de la valeur ajoutée manufacturière dans la plupart des pays de la CEDEAO s'appuient sur des matières premières agricoles, ce qui fait du secteur un important fournisseur de matières premières industrielles.

Les populations rurales dépendent directement ou indirectement de l'agriculture puisque environ 70-80 pourcent de la population rurale, dont la majorité sont très pauvres, s'y dépendent. Les pratiques agricoles de la région sont principalement des activités de l'aide des outils primitifs comme la houe et la machette à faible productivité, dont l'incapacité des nombreuses communautés rurales d'atteindre l'autosuffisance alimentaire.

Il faut ajouter à cela de mauvaises pratiques agricoles comme la culture itinérante sur brûlis ont conduit à la dégradation des terres, l'appauvrissement de la qualité des sols et la perte de biodiversité. Un défi majeur qui confronte les pays de la CEDEAO est le changement climatique qui a le potentiel d'aggraver la dégradation des écosystèmes et de réduire sérieusement la productivité de l'agriculture alimentée par la pluie qui caractérise la sous-région.

L'agriculture durable est une stratégie efficace pour améliorer la sécurité alimentaire et réduire la pauvreté étant donné qu'elle favorise la production alimentaire abondante sans épuiser les ressources de la terre ou polluer son environnement. En outre, elle présente des possibilités de développement économique grâce à l'épargne accumulée, la création d'emplois et de réduction de pauvreté; elle assure la sécurité alimentaire pour les pauvres et petits agriculteurs, contribue à assurer la sécurité alimentaire des consommateurs, présente des opportunités commerciales pour les pays en développement, restaure et améliore les écosystèmes et favorise la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Par ailleurs, l'amélioration des pratiques durables de l'agriculture et du système alimentaire pourrait augmenter le nombre d'emplois sécurisés, attractifs, et qui requièrent un niveau de connaissance élevé dans les exploitations agricoles, des chaînes d'approvisionnement non agricoles et des infrastructures d'accès au marché ainsi que d'accroître les revenus et le pouvoir d'achat des populations rurales et ainsi sortir des personnes de la pauvreté. Par ailleurs, En outre, avec la prospérité /richesse accrue, il y aura une augmentation de la demande globale pour les autres biens industriels, susceptibles de stimuler la croissance économique.

L'IFOAM estime à environ 50 milliards de dollars américains le marché mondial des aliments et boissons biologiques, un chiffre qui a augmenté à un taux de 10-20 pourcent par an entre 2000 et 2007. En outre, environ 97% des revenus sont générés en Europe et en Amérique du Nord, bien que plus de 80% des producteurs se trouvent en Afrique, en Asie et en Amérique latine. La transformation en une économie verte dans le domaine de l'agriculture demande une réorientation vers une agriculture durable, plus spécifiquement la production de produits biologiques dont les pays de la CEDEAO pourraient tirer profit grâce à la hausse des recettes de l'exportation et des revenus des agriculteurs.

Selon des études menées par le PNUE et la CNUCED les prix à la ferme de l'ananas, le gingembre et la vanille en 2006 étaient respectivement 300 pourcent, 185 pourcent, et 150 pourcent plus élevés que les produits conventionnels, ce qui représente des primes de prix et des revenus élevés pour les fermiers. En termes d'emploi salariés 30% plus d'emplois par hectare ont été créés dans le secteur de l'agriculture non biologique par rapport à l'agriculture conventionnelle en Afrique de l'Est.

En outre, les pays de la CEDEAO pourraient contribuer à l'atténuation du changement climatique étant donné que plusieurs études ont montré que les champs organiques séquestrent 3-8 tonnes de plus de carbone par ha que l'agriculture conventionnelle. Il faut noter que l'agriculture durable, peut ne pas être la solution aux problèmes de l'insécurité alimentaire pérenne qui confronte la sous-région aujourd'hui. C'est pourquoi les politiques complémentaires en matière de développement agricole sont requises. En bref, la transition à l'économie verte dans le domaine de l'agriculture nécessite des politiques dans quatre domaines principaux.

Fourniture des infrastructures agricoles et mécanisation - Il est impératif de privilégier le développement des infrastructures agricoles pour les paysans pauvres en milieu rural. Les routes, les technologies à petite échelle de transformation adaptées aux petits agriculteurs, le stockage, le transport cible dans le, les projets d'irrigation communautaires et des pompes mécanisées ou des puits sont les infrastructures de base que nécessitent les agriculteurs de subsistance, en particulier les femmes.

Dans le domaine de développement agricole à grande échelle, l'irrigation efficace, la mécanisation, de meilleures pratiques de production et l'internalisation des externalités négatives qui affectent la vie sont les éléments clés. D'autres politiques complémentaires de conservation de l'agro-biodiversité, la réduction de la pollution de l'eau et la réduction de la dégradation des sols pourraient garantir à long terme la réponse de l'offre dans l'agriculture. Il est également impératif que les pays de la CEDEAO entreprennent une transformation structurelle du secteur agricole en participant à l'ensemble la chaîne des valeurs de l'agriculture qui assure la valeur ajoutée et des emplois pour les jeunes, la diversification de la production agricole et la création des liens verticaux et horizontaux avec d'autres secteurs.

Encadré 2: Un modèle de l'Agriculture verte à Bamako

Un modèle de l'agriculture verte est en cours de démonstration par A model of green Tambaroua Business Farming à Bamako au Mali. Une ferme d'une superficie d'environ 4 ha (10 acres), et composé de l'élevage, des légumes et des fruits. Elle sera alimentée par l'énergie solaire et la ferti-irrigation goutte à goutte. L'eau pour l'irrigation provient des puits souterrains qui marchent à l'aide des pompes solaires submersibles embarquées dans des réservoirs aériens

L'exploitation comprend également un centre de recherche par excellence et une école. Grâce à cette école, les jeunes entrepreneurs apprendront l'art de l'agriculture moderne afin qu'ils puissent créer leurs propres exploitations commerciales ou comme des co-entrepreneurs. Le centre de recherche et de formation assurera l'adoption des meilleures pratiques et d'un code déontologique, y compris des meilleurs semis et l'usage optimal des intrants (engrais et produits chimiques). Les tests du sol, de l'eau et autres seront effectués en de parvenir à des conditions de cultures optimales permettant un minimum d'intrants résiduels dans les sols et des rendements en produits de qualité. En effet, les produits de meilleure qualité sont vendus à des prix plus élevés sur les marchés de niche

À ce jour, plus de vingt cultures y ont été testés avec une forte productivité à moindre coût. L'exploitation, qui fonctionne tout le long de l'année grâce à l'irrigation alimentée par l'eau souterraine, peut servir de modèle pour de nombreux gouvernements africains et membres de la société civile. Avec un peu de capital, les gouvernements, les particuliers et des organismes peuvent monter de telles installations en collaboration avec les petits agriculteurs. Les grands agriculteurs peuvent également en tirer des enseignements. Les universités seront également encouragées à mener des recherches orientées vers l'action au profit des agriculteurs. C'est une excellente démonstration de l'agriculture verte qui va augmenter le rendement et les revenus des agriculteurs, attirer les jeunes vers l'agriculture, créer des emplois de valeur et aider à l'éradication de la pauvreté en milieu rural

Prestation de recherche, des services de vulgarisation et de marketing

Des recherches approfondies devraient être menées sur les racines et tubercules comestibles de haut rendement et résistantes aux maladies ainsi que sur des cultures commerciales, des animaux et des volailles en vue d'une productivité accrue. L'on devrait également fournir de remèdes adéquats à de nombreuses maladies des plantes grâce à au dépistage génétique et la sélection des espèces les plus résistantes. La recherche dans le secteur agricole devrait se fonder sur des preuves et doit être liée aux besoins des agriculteurs.

A cet égard, des liens solides devraient exister entre les institutions de recherche et les utilisateurs finaux. Les gouvernements devraient également privilégier non seulement la promotion des associations de marché mais aussi l'emploi de celles-ci pour diffuser des informations de marché pertinentes relatives à l'accès, la production, la gestion commerciale et financière ainsi qu'à la structure d'incitation aux agriculteurs, aux scientifiques et à d'autres acteurs de la chaîne de valeur agricole.

La création et promotion d'un service de vulgarisation efficace dans toutes les étapes de la production agricole, et la transformation et la commercialisation des produits sont impératives pour une agriculture durable dans les pays de la CEDEAO. La formation et, le recyclage ainsi que la mise en place de centres d'information en matière de vulgarisation et l'accès à des ressources permettant de rendre plus efficaces les services de vulgarisation sont des éléments nécessaires.

Accès aux intrants et au crédit

L'utilisation efficace des terres en vue d'accroître la productivité exige des intrants comme les engrais organiques. Ces intrants sont hors accès pour de nombreux petits producteurs en raison de la rareté des financements pour investir dans le développement des engrais organiques. Étant donné que de nombreuses banques sont peu disposées à financer des secteurs à risque comme l'agriculture, des interventions spéciales devraient être entreprises pour améliorer l'accès à un crédit abordable pour les agriculteurs. Les gouvernements et la communauté internationale pourraient encourager et soutenir la création d'organisations paysannes pour améliorer l'accès au crédit collectif et à d'autres intrants et services essentiels.

Réformer les systèmes de tenure foncière

Les régimes de propriété foncière des nombreux pays de la CEDEAO sont compliqués, ce qui rend difficile l'acquisition des grandes parcelles de terre pour l'agriculture durable. L'insécurité de la propriété foncière empêche les opérateurs d'investir durablement dans les terres tandis que la propriété communale a le potentiel pour faciliter la dégradation tandis que la propriété communale des terres peut faciliter la dégradation des terres.

Les gouvernements devraient entamer des réformes visant à sécuriser la propriété par un processus d'enregistrement plus aisé et par l'élaboration et l'application des lois relatives à l'environnement et aux droits de propriété foncière. En outre, la création des zones spécifiquement pour les entreprises à vocation agricole et des banques de terre facilitera la transition à l'économie verte. Lors d'une enquête visant à évaluer l'agriculture dans la sous-région, un modèle de l'agriculture verte a été constaté à Bamako au Mali. L'encadré 2 présente un modèle de production agricole moderne dont les pays et les gouvernements doivent s'approprier

Eau et assainissement

La pénurie d'eau est un enjeu majeur pour les pays de la CEDEAO, étant donné que la majorité des habitants n'a pas accès à l'eau potable. L'approvisionnement en eau dans la sous région est en proie à de nombreuses difficultés relativement à la qualité et quantité le plus souvent en raison des tarifs bas qui ne permettent pas le recouvrement des coûts et encouragent l'utilisation inefficace de l'eau. Ces

difficultés découlent également des faibles investissements ayant comme conséquence l'utilisation des infrastructures obsolètes, la mauvaise gestion et la pollution, tous des éléments qui impactent négativement sur la sante.

Au Ghana, par exemple, environ 12% des décès infantiles sont dus à la diarrhée. La même maladie est la troisième cause de décès chez les enfants de moins de 5 ans après le paludisme et la pneumonie (OMS, 2006). Selon les Nations Unies (2002) la disponibilité de l'eau potable en quantités suffisantes permettra de réduire l'incidence de certaines maladies et donc des décès de 75%.

Les recherches menées par l'OMS ont révélé que des améliorations de la qualité de l'eau potable par des processus de traitement d'eau comme la chloration au point d'utilisation et des capacités adéquates de stockage des foyers pourraient aider à réduire l'incidence de diarrhée de 39% pour chaque dollar américain investi dans l'eau potable et l'assainissement. On estime à environ \$ 28,4 milliards par an, soit environ 5% du PIB, les avantages économiques au profit de l'Afrique grâce à des investissements dans de projet à petite échelle visant à assurer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement de base.

L'irrigation durable est bénéfique à deux titres : elle permet d'accroître la productivité et d'adapter au changement climatique. Toutefois, le pourcentage des terres irriguées dans les pays de la CEDEAO est bien en dessous ce qui est nécessaire en raison surtout du manque d'investissement dans le secteur. L'augmentation des surfaces sous irrigation surtout dans les zones rurales permettra aux collectivités rurales d'accroître leur productivité, de mieux s'adapter au changement climatique, de multiplier les avantages des écosystèmes et par conséquent réduire la pauvreté.

Les défis associés à l'approvisionnement de l'eau potable vont s'aggraver avec la croissance démographique, l'urbanisation et le changement climatique ainsi que l'instabilité grandissante des stocks, tous des facteurs qui doivent être pris en compte dans la transition à l'économie verte. L'économie verte dans le contexte de l'eau nécessitera des politiques qui répondent aux défis associés à la durabilité de la demande et l'offre d'eau pour toutes les activités économiques. À cet égard, la gestion intégrée des ressources en eau représente un bon cadre pour promouvoir l'utilisation durable de l'eau et la protection des ressources en eau.

Les politiques de protection des écosystèmes visant à faire payer les utilisateurs des ressources non seulement devraient être une composante essentielle de ce cadre. Elles devraient également remédier aux variations par rapport à l'approvisionnement, l'utilisation, le stockage et la gestion des ressources en eau. Les modèles de l'irrigation « verte » ainsi que les investissements dans le traitement des eaux usées provenant des installations industrielles et municipales et la prévention des inondations présentent tous des possibilités à explorer. En bref, les instruments d'utilisation et de gestion d'eau devraient privilégier la suppression des subventions néfastes, l'imposition des tarifs différentiels visant à protéger les pauvres, la promotion de la récolte de l'eau les petits barrages, la réutilisation des eaux et la promotion

La gestion urbaine

Le rythme de l'urbanisation en Afrique est l'un des plus rapides au monde. On estime à environ 39 pour cent la population urbaine de l'Afrique. Par ailleurs, d'ici 25 ans, la population urbaine de l'Afrique sera supérieure à celles de l'Amérique du Nord, de l'Europe ou de l'Amérique latine. La situation de la sous-région n'est guère différente. Contrairement à l'Asie et à l'Europe, l'urbanisation dans la sous-région n'est pas accompagnée d'une expansion industrielle conséquente. Ce qu'on constate dans les pays de la CEDEAO et en Afrique en général, c'est l'expansion vers l'extérieur et la conversion de terres agricoles à des fins résidentielles et industrielles avec très peu d'expansion vers l'intérieur des zones bâties.

L'urbanisation non planifiée a créé de nombreux problèmes environnementaux et sociaux – un fardeau de maladie due à l'assainissement défaillant, éloignement grandissant des écoles et le regroupement des écoles; augmentation du taux de criminalité, la violence, les embouteillages, les bidonvilles, la pollution de l'air et des plans d'eau, l'approvisionnement insuffisant en eau potable, le chômage et le sous-emploi des jeunes; l'inégalité et l'exclusion sociale et l'insécurité alimentaire, entre autres.

La transition à l'économie verte dans le cadre de la gestion urbaine exige des villes bien aménagées avec des possibilités de verdissement par la proximité des fonctions urbaines, le transfert modal dans le transport et une efficacité accrue par rapport à la fourniture des infrastructures, des services publics et de l'énergie. Plus précisément, il faut mettre en place un cadre intégré pour l'utilisation des terres et l'aménagement urbain assurant une prestation efficace des ressources adéquates et la gestion des déchets urbains qui englobent de nombreuses villes de la CEDEAO. A cet égard, la gestion efficace des déchets grâce à la réutilisation, la récupération et le recyclage des déchets constituent des mesures qui empêcheront la pollution de l'environnement par ces déchets

Les travaux de rénovation de bâtiments existants pourraient présenter un énorme potentiel de marché et des possibilités d'emploi dans les pays de la CEDEAO tandis que les nouveaux bâtiments écologiques permettront de répondre à la demande supplémentaire pour les bâtiments, tout en réduisant la consommation d'énergie grâce à des investissements à faible coût incrémental. Dans tous ces domaines, les fonds de capital-risque pourraient représenter des modes de financement innovant

Les défis

Selon une notion largement répandue, les politiques économiques vertes sont susceptibles d'avoir un certain impact marginal négatif à court terme sur les autres politiques et sur d'autres domaines de politique (par exemple pauvreté, croissance, emploi, commerce, etc). Toutefois, cet impact va diminuer progressivement à la longue avec l'application des bonnes politiques complémentaires.

Par exemple, l'imposition des charges sur les émissions pourrait conduire à une augmentation des tarifs de transport qui peut toucher tous les secteurs de l'économie, étant donné que le transport constitue un intrant intermédiaire pour tous les processus de production. Pour remédier à ce problème, l'on pourrait utiliser des recettes provenant des charges sur les émissions pour remplacer les impôts sur le capital qui compromettent la croissance.

Toutefois, dans le cadre de la CEDEAO et de l'Afrique en général où les défaillances du marché et des gouvernements sont nombreux, la prudence est de mise étant donné que ces politiques complémentaires peuvent ne pas être mises en œuvre, et même au cas où elles seraient mises en œuvre, elles pourraient ne pas atteindre les résultats souhaités justement en raison de ces défaillances. Dans sa transition à l'économie verte, la CEDEAO devrait faire face à de nombreux défis, dont:

- Le coût initial élevé des investissements dans la transition vers l'économie verte semble être hors portée de nombreux pays de la CEDEAO et même en cas de disponibilité des fonds, ceux-ci pourraient aller à l'encontre des défis immédiats de développement de ces pays –la réduction de pauvreté.
- Les dimensions sociales, en particulier les questions relatives à la pauvreté, ne sont parfois pas suffisamment prises en compte dans les prescriptions de politique sur l'économie verte. Certaines de ces prescriptions politiques pourraient satisfaire aux conditions et normes externes, sans avoir un impact favorable sur la vie des citoyens. Les pauvres devraient consentir d'énormes sacrifices, si des mesures complémentaires se révélaient insuffisantes par rapport à la réduction de pauvreté

- L'engagement à transformer en une économie verte, l'application des règlements, la mobilisation de ressources pour les investissements, le renforcement de la base de ressources humaines et le déploiement des efforts dans la recherche et le développement ; tous sont des défis réels auxquels est confrontée la transition à l'économie verte.
- Les politiques économiques supposément vertes des pays de la CEDEAO sont majoritairement dérivées de leurs politiques de court à moyen terme tandis que les voies écologiques de croissance sont destinées à définir l'orientation pour les décennies à venir, sinon des générations. Le défi consiste à élaborer un plan de long terme.
- Le passage à une économie verte ou à une voie verte de croissance dans des domaines comme l'énergie et le transport exige d'importants changements structurels des systèmes qui dépendent des infrastructures, de la technologie et de l'aide financière, mais qui sont hors portée de nombreux pays de la CEDEAO.
- Les promesses de la part de la communauté internationale qui ne sont pas entièrement réalisées en raison des conditionnalités nuisibles et de l'incapacité de certains pays de la CEDEAO à négocier de meilleurs accords pourraient poser un sérieux défi par rapport au processus de transition.

Perspectives

les conditions de réussite de la transformation à l'économie verte dépendent d'un certain nombre de facteurs, dont notamment des institutions fortes, la bonne gouvernance, les capacités techniques, l'appui des pouvoirs publics, un vaste engagement des entreprises et de la société civile et l'appui des organisations internationales. Ensemble, un soutien politique solide, des institutions performantes et la bonne gouvernance contribueront à assurer le leadership nécessaire, les politiques ainsi que un levier financier permettant de propulser la transformation de l'économie verte.

Par ailleurs, la transformation à l'économie verte demande la création d'un environnement propice qui non seulement encourage le secteur privé à investir dans l'économie verte, mais aussi favorise des partenariats public-privé capables de réduire les risques potentiels pour le secteur privé, fournit des ressources supplémentaires pour la mise en œuvre et facilite la création des marchés pour les biens et services environnementaux tout en bénéficiant des compétences du secteur privé.

La mise en pratique de l'agenda de l'économie verte devrait commencer à la base étant donné que la mise en œuvre est forcément vouée à l'échec sans la participation des masses. À cet égard, la participation du public, non seulement au stade de la mise en œuvre, mais aussi au stade de la conception est indispensable à la réussite de la mise en œuvre. Une telle participation pourrait également renforcer la bonne gouvernance, la responsabilisation et la transparence. Les particuliers, les gouvernements, les organisations régionales et internationales ont un rôle important à jouer dans la transformation à l'économie verte.

Les gouvernements, devraient impérativement s'engager à renforcer significativement les capacités à tous les niveaux, à définir clairement les rôles, à fixer des objectifs clairs avec des indicateurs de suivi quantitatif et à déclencher un dispositif permettant d'atteindre les objectifs écologiques fixés. Des campagnes de sensibilisation, et d'éducation auprès des organisations de société civile et du grand public relèvent d'une importance capitale. Toutefois, ces mesures doivent être accompagnées d'un cadre juridique applicable.

Pour les organisations régionales et internationales l'époque de la duplication des efforts, de l'assistance inefficaces et des promesses qui ne sont jamais tenues ou ne l'est que partiellement est révolue. Tous les acteurs devraient s'engager véritablement à rendre l'aide plus efficace, à tenir les promesses faites, et à assurer la coopération et la coordination afin de concrétiser une intégration verticale et horizontale et de créer des synergies en vue d'assurer le transfert et déploiement des technologies, le soutien financier, le développement des capacités et le renforcement des institutions, qui sont tous des éléments indispensables à la transformation à l'économie verte.

Il existe un certain nombre de politiques que la CEDEAO pourrait adopter ou renforcer en vue de stimuler la transition à l'économie verte, y compris des instruments réglementaires et économiques pour des partenariats public-privé et les initiatives volontaires. Des politiques fondés sur le marché comme les instruments fiscaux - impôts progressifs ou des tarifs sur l'énergie, l'eau et autres ressources naturelles, l'introduction de taxes écologiques, qui pourraient faciliter un passage progressif de l'impôt sur la main d'œuvre à l'impôt sur les « vices » environnementaux afin d'encourager le principe de «pollueur-payeur » ;l'on devrait penser à supprimer les subventions nuisibles à l'environnement qui favorisent l'utilisation ineffective des ressources dans les zones où elles sont réalisables et où le coût de mise en œuvre est faible.

Il faut mettre en places des politiques réglementaires sous forme des normes, des permis et des licences visant à contrôler l'utilisation des terres afin d'assurer une transformation harmonieuse à l'économie verte. Par ailleurs, les politiques complémentaires relatives aux investissements publics et privés, les règles d'approvisionnement, les règles commerciales, la recherche et le développement et des politiques sectorielles spécifiques (par exemple le développement industriel, le transport, la création des emplois, ...) ainsi que l'approvisionnement en biens publics et la mise en place des filets de sécurité pour amortir la transition , surtout au profit des travailleurs du secteur informel, sont tous des éléments cruciaux

Un cadre juridique qui facilite l'activité économique verte et réglemente les formes nuisibles de production et de consommation est également nécessaire tout comme le renforcement des capacités des gouvernements et des autres parties prenantes, ainsi que la promotions des actions visant à rendre le grand public plus ouvert à la transition à l'économie verte

La Commission de la ECOWAS et les institutions financières régionales / sous-régionales comme la BAD et la BIDC devraient proposer des mécanismes de financement innovant mécanismes comme la conversion de certaines des banques d'investissement en faillite en des banques nationales /régionales de développement capables d'investir dans l'environnement.

Finalement, il faut Investir dans les capitaux naturelles comme les sols, les forêts, la pêche, l'air, et les plans d'eau qui représentent des moyens de subsistance pour de nombreuses communautés locales; la consommation et la production durables privilégiant l'efficacité et une consommation moins gourmande en ressources qui assure la création des emplois et la croissance équitable, de sorte que les couches pauvres de la société ne soient pas précarisées, et ce, par l'amélioration des possibilités existantes à de faibles coûts et sur une base de gagnant-gagnant sont tous des conditions essentielles pour la transition à l'économie verte.

References

1. African Development Bank. (1994). Economic Prospects and Country Performance, 1994-1996.
2. Akoena, S. K. K. and Twerefou, D. K., (2002). "Improving Road Transport fuel Efficiency and Consumption in Ghana", *GIMPA Journal Of Leadership, Management and Productivity*, Volume 1, No. 2, 2002, Accra. pp-1-19
3. Earth Council/ICLEI (2008) Report of Philippines User Guide Country Survey, Earth Council and International Council for Environmental, Manila (Available at http://www.environmental-mainstreaming.org/Country%20Surveys/cs_philippines.html)
4. ECA.2001. State of the Environment in Africa. Addis Ababa.
5. ECA, AU, 2007, Economic Report on Africa, 2007, Addis Ababa
6. ECA (2007). Fifth Meeting of the Africa Committee on Sustainable Development (ACSD-5)/
7. Regional Implementation Meeting (RIM) for CSD-16 Addis Ababa 22-25 October 2007
8. Economic Commission for Africa (ECA) (2005) *Sustainable Development on Africa, Addis Ababa, 2005*.
9. Chukwuone, N.A. C.N. Ukwe, A. Onugu and C.A. Ibe. (2009). Valuing the Guinea current large marine ecosystem: Estimates of direct output impact of relevant marine activities. *Ocean Coastal Management*. Volume: 52, Issue: 3-4, Publisher: Elsevier Ltd, Pages: 189-196
10. Overseas Development Institute, 2010. Millennium Development Goals Report Card: Measuring Progress Across Countries
11. The 2010 Environmental Performance Index (EPI): http://www.ciesin.columbia.edu/repository/epi/data/2010EPI_summary.pdf
12. Twerefou D.K, Aryeetey E., and Bafour, O. (2007). Impact of Mining Sector Reforms on Output, Employment and Incomes in Ghana, 1980-2002. Institute of Statistical, Social and Economic Research, University of Ghana, Legon. Technical Publication No. 75
13. United Nations (2002), "Facts about Water. Fact Sheet, Johannesburg Summit 2002", Johannesburg, South Africa. Retrieved from: www.un.org/jsummit/html/media_info
14. UNFCCC (2005). Caring for Climate A guide to the Climate Change Convention and the Kyoto Protocol
15. FAO (2007). Coping with water scarcity - challenge of the twenty first century. FAO, Rome.
16. United Nations Environment Program (2002). Africa Environment Outlook
17. World Health Organisation (2006), "Country Health System Fact Sheet 2006, Ghana". http://www.afro.who.int/index.php?option=com_docman&task=doc_download&gid=37
18. World Bank, Agence Française de Développement and Royal Netherlands Embassy (2006). Ghana Country Environmental Analysis, Environmentally and Socially Sustainable Development Department, Africa Region, Report No: 36985-GH
19. Sachs, J. D., McArthur, J.W., Schimdt-Traub, G., Kruk, M., Bahadur, C., Faye, M. & McCord, G. (2004), Ending Africa's poverty trap, Brookings Papers on Economic Activity Vol. 1, pp. 117-240 (Washington: The Brookings Institution)
20. McNeely, J.A. and S.J. Scherr. (2002). Ecoagriculture: Strategies to Feed the World and Save Wild Biodiversity. Island Press, Washington, D.C.
21. Molnar, A., Scherr, S. J and Khare, A. (2004). Who Conserves the World's Forests? A New Assessment of Conservation and Investment Trends.
22. Tutu, K., Oduro, A. and Jebuni, C.D. "Trade and Payments Liberalisation and Economic Performance in Ghana", *African Economic Research Consortium, Research Series (AERC)*, 1993 (with Abena Oduro and C.D. Jebuni).
23. Tutu, K., "Trade for Sustainable Development: A story of Ghana's cocoa, gold and timber" Institute of Economic Affairs, Accra, February 2011.

24. WCED (World Commission on Environment and Development) 1987, *Our Common Future*, World Commission on Environment and Development and Oxford University Press, Oxford.
25. IUCN (International Union for the Conservation of Nature) 1980, *World Conservation Strategy: Living Resource Conservation for SD*, International Union for the Conservation of

Version non éditée